
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-troisième séance – Mercredi 30 octobre 2013, à 17 h

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif. *M. Michel Amaudruz*, *M^{mes} Maria Casares*, *Sandra Golay*, *Florence Kraft-Babel*, *MM. Stefan Kristensen*, *Jacques Pagan*, *Vincent Schaller* et *M^{me} Martine Sumi*.

Assistent à la séance: *Mme Sandrine Salerno*, maire, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCAATION

Par lettre du 18 octobre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 29 octobre et mercredi 30 octobre 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, je voulais revenir sur la question du marché public portant sur la fête du Nouvel-An, un élément qui a d'abord été développé dans le *GHI* avant d'être repris par la presse locale. C'est maintenant la quatrième année que la Ville de Genève organise, sur votre proposition, une fête pour célébrer le passage d'une année à l'autre. La toute première année, ce sont mes services qui ont organisé cette fête au débotté; nous n'avons pas attribué le marché à une société privée parce que c'était impossible, et je vous en avais informés. Cette année, par contre, nous avons fait un marché public parce que le montant alloué pour cette fête dépasse les seuils. Nous sommes sur un montant de 220 000 francs.

Dans un premier temps, ce marché public a réuni toutes les sociétés qui étaient intéressées. Parmi elles, Nepsa a demandé que le choix de la société privée se fasse sur une base anonyme pour éviter que des critères subjectifs entrent en ligne de compte dans l'analyse des fonctionnaires. Ce critère de l'anonymat a été intégré par l'administration, qui a voulu bien faire et donner droit à la demande de la société Nepsa. Pour ce faire, elle a modifié le marché sur le critère de l'expérience en enlevant tout ce qui était en lien avec l'expérience festive, l'organisation d'événements et l'ancienneté de la société, puisque, si vous n'avez pas le nom de la société mais que vous avez le détail des événements qu'elle a organisés et sa date d'ancienneté, autant dire que vous savez qui est la société. C'est pourquoi, souhaitant bien faire et donner droit à la demande d'une des entreprises, qu'elle avait jugée pertinente, l'administration a décidé de modifier les critères qui avaient été définis au départ dans l'appel d'offres.

La procédure a suivi son cours. La société B'spoke s'est vu attribuer le mandat. Nepsa, qui avait demandé l'anonymisation des dossiers, a recouru devant la justice en arguant que l'appel d'offres avait été tronqué. C'est vrai, il l'avait été dans les faits, puisque, à un appel d'offres tout à fait traditionnel l'administration avait rajouté le critère de l'anonymat. La semaine passée, la chambre administrative a rendu son jugement en donnant, jusqu'à droit jugé, un effet suspensif à ce marché. Concrètement, cela veut dire qu'il faudrait organiser une fête pour le 31 décembre mais que, en même temps, la société à laquelle ce marché a été attribué ne peut l'organiser, puisque l'effet suspensif a été donné par la chambre administrative. Nous en avons discuté ce matin au Conseil administratif, alors je voulais vous communiquer plusieurs points qui nous ont semblé pertinents sur la base de l'étude du dossier. Désolée du préambule qui était un peu long, mais, sinon, on n'y comprend pas grand-chose.

Il est vrai que le marché a été mal fait. Même si au départ l'administration a eu la volonté de donner droit à la demande de l'anonymat, elle a quand même

changé les critères de l'ancienneté. Cela avait certes pour but de garantir l'anonymat, mais, ce faisant, l'appel d'offres a mal été rédigé, puis analysé. C'est vrai que, dans les faits, il y a une erreur. C'est celle de l'administration de la Ville, et nous l'assumons.

Aujourd'hui, nous pourrions attendre que le droit soit rendu. Cela dit, plus le temps avance, plus cela rend impossible l'organisation de la fête par un tiers. C'est pourquoi le Conseil administratif a décidé de retirer l'appel d'offres, il peut le faire. Concrètement deux solutions se présentent. La première, celle pour laquelle je pencherais, est de dire que nous avons jusqu'à présent organisé cette fête du Nouvel-An à trois reprises, que c'est une grosse aventure, qu'elle a un coût important sur le plan financier – plus de 200 000 francs – et que c'est peut-être le moment, à la faveur de cet incident malheureux, de procéder à une évaluation de ce que nous avons fait, des moyens que nous y avons mis à l'interne et de l'argent que nous avons donné à l'extérieur. La semaine prochaine nous irons en commission des finances, ce sera aussi l'occasion pour moi de vous entendre, de voir quelle est votre volonté, puisqu'à la base c'est le Conseil municipal qui avait voulu cette fête contre l'avis du Conseil administratif, lequel, pour finir, avait donné droit à sa demande. Moi, j'utiliserais cette année pour faire une pause de réflexion et pour voir si l'on veut continuer à faire des fêtes et sur quels formats.

Toutefois, si ce Conseil municipal a quand même la volonté d'organiser une fête cette année, elle devra l'être à l'interne. Elle ne pourra pas être organisée à l'externe, puisqu'il faudrait relancer un marché public et que nous ne sommes juste plus dans les temps. Si elle vous tient toujours à cœur, elle aura une autre dimension, mais toujours avec la même portée symbolique. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous livre l'information, si vous en voulez plus, je vous réponds volontiers en aparté et je me permettrai de prendre quelques minutes de votre précieux temps à l'occasion de ma venue avec mes collègues en commission des finances pour échanger sur ce point et voir ce qu'on propose pour cette année 2013. Je vous remercie de votre attention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Merci, Madame la maire. Pour cette première partie de séance, nous aurons tout d'abord la prestation de serment des quatre conseillers municipaux qui remplacent ceux qui nous ont quittés hier soir. Nous procéderons ensuite à l'élection d'une ou d'un secrétaire au bureau du Conseil municipal. Ce sera une élection à bulletins secrets, car il ne s'agit pas d'une élection de commission extraparlamentaire, mais de celle d'un membre du bureau, dont le nombre de

voix peut varier. Nous traiterons ensuite les réponses aux questions orales, puis l'urgence que vous avez acceptée hier, les rapports PR-995 A et B concernant la plaine de Plainpalais. Nous aurons ensuite le troisième débat obligatoire sur les rapports PRD-2 A/B relatifs à la suppression ou à la non-suppression de la commission des naturalisations, puis nous continuerons avec la suite de notre ordre du jour, le rapport PR-1039 A.

3.a) Prestation de serment de M. Alfonso Gomez, remplaçant M. Mathias Buschbeck, conseiller municipal démissionnaire.

3.b) Prestation de serment de M. Antoine Maulini, remplaçant M^{me} Sarah Klopmann, conseillère municipale démissionnaire.

3.c) Prestation de serment de M^{me} Catherine Thobellem, remplaçant M. Yves de Matteis, conseiller municipal démissionnaire.

3.d) Prestation de serment de M. Alpha Dramé, remplaçant M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, conseillère municipale démissionnaire.

Le président. Le Service des votations et élections de la Chancellerie d'Etat nous a informés que MM. Alfonso Gomez, Antoine Maulini, M^{me} Catherine Thobellem et M. Alpha Dramé acceptaient le mandat de conseiller municipal. Je prie l'huissier de les faire entrer et je demande à l'assemblée, y compris aux personnes à la tribune, de se lever.

MM. Alfonso Gomez, Antoine Maulini, M^{me} Catherine Thobellem et M. Alpha Dramé sont assermentés. (Applaudissements.)

4. Election d'un/d'une secrétaire du Conseil municipal, en remplacement de M^{me} Sarah Klopmann, conseillère municipale démissionnaire.

Le président. L'élection a lieu à bulletins secrets et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il aura lieu à la majorité relative. Je donne la parole à la cheffe de groupe des Verts pour annoncer la candidature. Madame Burger, vous avez la parole.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Merci, Monsieur le président. J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de M^{me} Julide Turgut Bandelier, qui est avec nous depuis le début de cette législature et qui est très intéressée à participer aux travaux du bureau.

Le président. Les secrétaires, MM. Burri et Ricou, sont chargés de contrôler la distribution et le dépouillement des bulletins. J'invite les scrutateurs à se rendre au bureau pour recevoir les bulletins à distribuer. J'attire l'attention de l'assemblée sur le fait que les conseillers et conseillères ne doivent inscrire qu'un seul nom. Je rappelle aussi aux scrutateurs de ne pas oublier d'amener un bulletin de vote aux membres du bureau.

Il a été distribué 68 bulletins, et j'invite les huissiers à les recueillir. Je déclare le scrutin clos. Je prie les scrutateurs et les secrétaires de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement. Les secrétaires accompagnent les scrutateurs pour contrôler le dépouillement.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Le président. Je salue à la tribune notre ancien président du Conseil municipal et député, Roberto Brogini. *(Applaudissements.)*

Résultat de l'élection:

Bulletins distribués: 68

Bulletins retrouvés: 65

Bulletins blancs: 4

Bulletins nuls: 14

Bulletins à soustraire: 18

Bulletins valables: 47

Majorité absolue: 24

M^{me} Julide Turgut Bandelier est élue avec 47 voix. (Applaudissements.)

5. Questions orales.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Je devais encore une réponse à M. Sormanni au sujet de 022 Télégénève SA. Il s'inquiétait hier de savoir si la modification du nombre de membres au sein du conseil d'administration de la société avait été validée en bonne et due forme. Oui, je peux le rassurer. Le 23 mai 2013 s'est tenue une assemblée générale extraordinaire à laquelle a participé le représentant d'une étude de notaires, procès-verbal à l'appui. Je l'ai pris parce qu'il n'est pas confidentiel. Si vous le voulez, je vous le transmettrai, Monsieur Sormanni. L'article 21 des statuts de la société a effectivement été modifié. Je vous le lis: «Le conseil d'administration de la société se compose d'au minimum 7 membres et d'au maximum 13 membres.» Les choses ont donc été faites en bonne et due forme, et je tiens le document à votre disposition.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réponds à l'interrogation de M^{me} Valiquer Grecuccio, qui me demande quand le revêtement définitif sera installé sur le passage protégé situé à l'angle de la rue de Saint-Jean et de la rue De-Miléant. Le marquage du passage piéton est planifié pour être réalisé cette nuit et la nuit prochaine, soit les 30 et 31 octobre 2013, sous réserve, bien évidemment, que les conditions météorologiques soient favorables, ce qui est le cas, puisqu'il ne pleut pas en ce moment. J'espère que ça va durer.

M^{me} Klopmann – vous lui transmettez, Monsieur le président, puisqu'elle vogue dans d'autres eaux – m'interpellait au sujet de la piste cyclable qui existait initialement au carrefour situé entre la rue des Délices et la rue de Saint-Jean. Elle me demandait pour quelles raisons cette piste cyclable n'était plus marquée, si elle le serait à nouveau un jour, et quand. Le projet d'aménagement, qui fait l'objet de toutes les étapes de validation, n'a pas prévu la mise en place d'une bande cyclable, Madame la conseillère municipale. Le marquage actuel, qui a été réalisé et validé par la Direction générale de la mobilité, est définitif. Il n'y a

pas de piste cyclable, en effet, car il s'agit d'une zone 30 km/h dans laquelle, par définition, il n'y a pas de nécessité de matérialiser une bande cyclable. Je dois compléter cette réponse en disant qu'il est très difficile de déroger au marquage des pistes cyclables dans les zones 30 km/h. Cela dit, il faut préciser que l'espace de bande cyclable n'a pas été perdu pour les mobilités douces, puisque le gabarit de la chaussée a été réduit dans de nombreuses sections au profit de surfaces de trottoir.

Je réponds ensuite à la question de M^{me} Barbey, qui m'a interpellé au sujet de l'état de la chaussée dans les Rues-Basses, sur le tronçon compris entre la fontaine de la Cité et la place du Molard. «Il y a beaucoup de trous», m'a-t-elle dit. «Ce tronçon est de manière générale en très mauvais état. Que comptons-nous faire?», a-t-elle ajouté. D'abord, Madame Barbey, nous rebouchons les trous et les nids-de-poule le plus rapidement possible, comme vous le savez. Nous vous remercions de nous avoir signalé ces anomalies. Suite à vos observations, le Service du génie civil va programmer au plus vite une nouvelle intervention qui consistera à rénover ponctuellement les désordres constatés. Toutefois, Madame la conseillère municipale, ce tronçon réclame une intervention de plus grande ampleur, qui paraît devoir être programmée sur le long terme. Or, la planification de l'entretien des chaussées ne prévoit aucune intervention importante sur ce tronçon avant 2015, en raison notamment du coût important qui devra être engagé et, vous l'imaginez bien, des enjeux de coordination avec les transports publics.

M. Subilia, pour sa part, m'a interpellé au sujet des travaux qui se déroulent au boulevard du Pont-d'Arve. Il y en a une «tartine», alors je vais essayer de résumer... Il s'agit des travaux des Services industriels de Genève entrepris entre la rue Dancet et la rue Micheli-du-Crest. Ils ont démarré en juin 2013 et se poursuivront malheureusement jusqu'en juin 2014; puis, en juillet et août 2014, la Ville interviendra pour mettre en place un revêtement phonoabsorbant. Beaucoup plus haut, au boulevard de la Tour entre la rue Micheli-du-Crest et le boulevard des Philosophes, les travaux des Services industriels de Genève démarreront en septembre 2014 et s'achèveront en juin 2015; puis, en juillet 2015, la Ville interviendra pour mettre en place le revêtement phonoabsorbant. Voilà, j'ai été factuel, Monsieur le conseiller municipal. J'espère que nous pourrions tenir les délais, mais, comme vous le savez, à l'impossible nul n'est tenu.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds à mon tour aux questions qui m'ont été posées hier, en commençant par celle qui concernait le poste de police municipale que nous avons inauguré il y a quelques jours avec mes collègues Rémy Pagani et M^{me} Alder. M. Haas nous demandait quand les nouveaux agents pourraient accéder à ces locaux. Ce sera le 1^{er} décembre, Monsieur le conseiller municipal. Les services compétents m'ont communiqué que le

retard était dû à celui qu’avaient pris les entreprises mandatées. Nous sommes à bout touchant, et je me réjouis que ce poste puisse être agrandi et rénové dans un quartier qui en a bien besoin.

Je réponds ensuite à M. Simon Brandt, qui me posait en réalité deux questions. Il nous demandait d’abord pourquoi une partie du parc Malagnou était depuis huit jours interdit aux chiens, même tenus en laisse. Vous avez raison, M. Brandt, des panneaux ont effectivement été installés, mais, après vérification, ceux-ci ne concernent que l’interdiction de l’accès au périmètre situé à proximité des jeux pour enfants. Il ne doit pas y avoir de chiens à cet endroit, mais c’est uniquement pour protéger les enfants, cela ne concerne pas les autres périmètres. Je vous remercie de bien vouloir transmettre cette information aux habitants du quartier qui vous ont certainement interpellé à ce sujet.

Par ailleurs, vous posiez la question de l’accessibilité du parc à chiens du parc Bertrand, qui est fréquemment inondé. Sachez d’une part que la plupart des espaces verts ont été inondés ces derniers jours en raison de pluies exceptionnelles, qui ont saturé ces espaces verts en eau. D’autre part, dans le cas particulier, l’espace réservé aux chiens est aménagé sur la dalle de l’abri de protection civile du quartier. Vous me suggérez hier de mettre des copeaux; nous sommes en train d’étudier cette solution, mais j’ai eu un autre son de cloche de la part des services, qui m’indiquent que l’eau de ruissellement ne peut s’écouler dans ces conditions-ci aussi facilement qu’en terrain naturel, et qu’il faudrait, afin d’améliorer la situation, réaliser un important travail de rénovation du réseau de drainage. Cela nécessiterait des travaux assez lourds et peut-être même une demande de crédit ad hoc. Mais j’essaie de voir avec mes services s’il est possible, en attendant, de trouver une solution plus pragmatique et plus à court terme.

Je réponds à M^{me} Olga Baranova concernant le coût de l’opération relatif au dispositif Sonitus, que j’ai mis en place pour lutter contre les nuisances sonores aux abords des terrasses. Sonitus n’engendre aucun coût supplémentaire parce qu’il est compris dans le travail des policiers municipaux. Comme vous le savez, ceux-ci travaillent depuis le 1^{er} juin tous les jeudis, vendredis et samedis jusqu’à 3 h du matin, ce qui n’était pas le cas auparavant, puisqu’ils travaillaient uniquement jusqu’à minuit.

Je réponds encore partiellement à M. Thévoz, qui m’a interrogé sur un cas d’interpellation par la police municipale qu’il avait pu constater dans la rue. Je ne vous réponds pas maintenant sur le cas particulier, car j’ai demandé des informations complémentaires à la police municipale. S’agissant de la question générale que vous posiez, je peux vous confirmer qu’il n’y a pas de directive générale à ce sujet au sein de la police municipale, puisque c’est la loi qui s’applique. Sachez toutefois que notre Conseil administratif a adopté à l’unanimité – je tiens à le dire – un règlement sur la police municipale. Il vous sera transmis à la commission de

Questions orales

la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Je sais que c'est un sujet qui occupe votre Conseil municipal depuis un certain nombre de mois, alors je pense que ce règlement permettra peut-être de clore ce chapitre-ci. Vous verrez que, de manière générale, ce règlement est assez satisfaisant pour l'ensemble des groupes politiques, puisqu'il fixe un certain nombre de priorités qui ont été émises par une partie d'entre vous.

Je tenais encore à apporter une précision. Les droits fondamentaux, Monsieur Thévoz, sont bien évidemment quelque chose de très important pour le Conseil administratif. Depuis un certain nombre de mois, voire d'années, nous faisons en sorte que les droits fondamentaux fassent partie du cursus de formation des agents de la police municipale (APM). Il y a non seulement une formation, mais également un examen. S'ils ne le réussissent pas, les APM ne peuvent tout simplement pas prêter serment et travailler pour la Ville de Genève.

Je réponds enfin à M. Tobias Schnebli, qui nous demandait s'il était possible d'isoler les toilettes publiques situées sur le quai Gustave Ador, afin qu'elles soient accessibles en hiver également pour les nombreuses personnes qui travaillent aux alentours. J'imagine que vous parliez beaucoup aussi des travailleurs exerçant sur les quais et dans les commerces environnants. Il y a quatre toilettes publiques dans la région que vous mentionniez, Monsieur le conseiller municipal. Mises à part celles qui sont situées à côté de la police de la navigation, les trois autres sont ouvertes toutes l'année, mais elles sont fréquemment fermées en raison d'actes de vandalisme. C'est malheureux, et je ne peux que le déplorer. Ces toilettes publiques, que nous ouvrons justement à la population, sont systématiquement détruites. C'est un véritable défi pour nous en tant que collectivité publique, mais sachez qu'il n'y a aucune volonté de notre part de les fermer. Au contraire, nous voulons pouvoir offrir cette prestation au grand public. Je vous remercie pour votre attention.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. J'ai une information à vous communiquer. Le troisième débat sur le projet de délibération PRD-2 A/B relatif à la commission des naturalisations est reporté à 20 h 30 parce que son auteur, M. Pascal Holenweg, a dû partir immédiatement rejoindre sa mère aux urgences.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais, pour un montant total de 2 134 000 francs, ramené à 1 790 300 francs (PR-995 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission des travaux et des constructions s'est réunie le 7 novembre 2012, les 5 et 12 décembre 2012 et le 27 février 2013, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 10 octobre 2012 par le Conseil municipal. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

La proposition du Conseil administratif, soumise à l'étude de la commission des travaux et des constructions, porte sur un crédit en vue du réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais, située entre le boulevard Georges-Favon et l'avenue du Mail, et limitée au sud par la rue Harry-Marc.

Ce site a fait l'objet de travaux d'entretien dont la suppression des haies et bosquets qui enserraient l'espace central, mais la présente proposition se veut un projet de réaménagement d'ensemble qui vise à restituer à ce parc la qualité attendue pour un espace public au centre de la ville de Genève.

Présentation de la proposition

Il faut souligner que la pointe nord, représentant une surface totale de plus de 5000 m², est un espace public qui fait partie intégrante de la plaine de Plainpalais. Si la placette a conservé sa destination et ses proportions pendant les premières décennies du XX^e siècle avec son bassin circulaire, ses bancs, ses pelouses et ses arbres, elle a connu de sérieux réaménagements par la suite. Ainsi, dès 1971, les limites actuelles de la pointe nord sont construites, en particulier au sud avec la rue Harry-Marc. Les aménagements de surfaces se sont modifiés également et seul le bassin a été conservé.

¹ «Mémorial 170^e année»: Proposition, 2019. Motion d'ordonnancement, 2212.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

L'enjeu de ce projet est de retrouver le rôle de pôle urbain de référence par une proposition de requalification du site. Il est l'occasion de répondre à la demande de la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) de l'Etat de Genève d'opter pour une démarche de compensation des surfaces de gorrh au sol proposées pour le centre de la plaine par des surfaces vertes telles que prairies, plantations basses, haies, etc. Il s'agit également d'opter pour un réaménagement complet des sols et des cheminements, ainsi que de favoriser la mise en valeur des espaces de pelouse et de prairie propres à ce lieu. Dans le prolongement du projet, éclairage public et mobilier seront repensés. Une lisibilité de ce territoire sera redonnée pour revoir la présence d'une multitude de coffrets sur les allées et le long des trottoirs.

Séance du 7 novembre 2012

Audition de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE) de la Ville de Genève, et de M. Olivier Robert, adjoint de direction et responsable du bureau d'études du SEVE

M. Robert tient à préciser que le projet de réaménagement de la pointe nord (3500 m²) est dissocié des autres sections de la plaine de Plainpalais. Néanmoins, il est conçu dans une idée de continuité, voire de rattachement futur à la grande plaine, pour autant que le régime de circulation sur la rue Harry-Marc vienne à être modifié. Le projet de réaménagement actuel se justifie en raison de l'état de délabrement de l'ensemble de cet espace, pourtant très central, et qui dispose de belles qualités qu'il convient de mettre en valeur. Il s'inscrit dans la demande formulée par la Direction générale de la nature et du paysage du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement du Canton de Genève, de compenser, en pelouses, plantations basses et prairies, les surfaces vertes supprimées au profit du gorrh au centre de la plaine. Pour des raisons de compétence métier, c'est le SEVE qui assure la maîtrise du projet, en collaboration avec le groupement Circus, qui a eu en charge la conception du projet de réaménagement des sections précédentes de la plaine.

M. Robert souligne également l'état de dégradation avancée des arbres de la pointe nord, notamment six catalpas, qui seront abattus, tout comme celui de la pelouse. Les cheminements actuels ne correspondent plus aux trajets des passants traversant entre l'avenue du Mail et le boulevard Georges-Favon. Le mobilier, bancs et poubelles, est également en mauvais état et cohabite avec une multitude d'objets et d'installations diverses, dont des coffrets techniques saillants, des blocs de ventilation apparents, des cabines téléphoniques et des panneaux d'affichage. Les œuvres d'art présentes dans cet espace méritent quant à elles d'être mieux mises en valeur. Cela touche la fontaine ronde ornementale occupant l'extrémité nord, la sculpture abstraite en acier, située à l'autre extrémité, ainsi

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

que le buste de Georges Favon, qui pourraient trouver une meilleure visibilité. La pointe nord ne dispose pas non plus d'un éclairage adéquat.

L'avant-projet s'oriente donc vers une requalification de la pointe nord en tant qu'espace vert traversé de cheminements piétonniers fonctionnels, dans la perspective de son possible rattachement à la grande plaine. Le gazon retrouvera son éclat au centre, alors que les parties latérales seront traitées en prairies fleuries extensives, dans un esprit «nature en ville». L'actuel barreau de la rue Harry-Marc sera aussi traité en prairie extensive, au ras de la rue. Les actuels bacs devraient donc être supprimés.

M. Robert signale enfin que, si la pointe venait à se rattacher à la plaine et en compléter le losange, il y aurait lieu d'y prolonger sur son contour le mail arboré décrit dans la proposition PR-994. Il précise que la modification du régime de circulation incombe à la Direction générale de la mobilité et au Service d'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) de la Ville. Parmi les autres interventions prévues, il faut mentionner un système souterrain de gestion de l'eau, la modification du système de jet de la fontaine ronde qui, actuellement, doit être protégé de manière ostensible une fois l'été passé, des barrières pour protéger les plantations du pourtour, l'élimination du plus grand nombre possible d'objets saillants et le remplacement du mobilier actuel par des éléments neufs.

Questions des commissaires

A la question du coût estimé des démolitions prévues, soit 168 000 francs, M. Robert répond que le coût relativement important des démolitions s'explique par la complexité des structures et du fait que les travaux de démolition seront effectués à une certaine profondeur.

Concernant le respect de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) dans l'attribution des lots de travaux, M. Robert précise qu'au stade de la demande du crédit d'étude aucun appel d'offres n'a encore été fait. Les coûts du mobilier et des cheminements ont été calculés sur la base des prix utilisés sur le projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais.

Quant à la problématique des arbres, M. Robert souligne que six catalpas devront être abattus; les autres arbres seront préservés et entretenus. Quant à leur avenir, le SEVE les surveillera et décidera au coup par coup. M. Oertli précise, quant à lui, qu'on abattra seulement ce qui ne peut être sauvé, sachant que l'état sanitaire global est franchement mauvais.

Un autre commissaire aimerait savoir quelles mesures de protection seront appliquées aux essences préservées et aux futures plantations. Il est répondu par M. Robert que l'étude comprend une réflexion sur l'entourage des arbres.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Une barrière basse de qualité préservera les prairies fleuries et les arbres qui se trouvent dans leur périmètre.

S'agissant du mobilier, les bancs seront alignés en parallèle à l'arrêt de tram «place du Cirque», répondant ainsi à une demande avérée. Un banc en béton devrait aussi entourer la fontaine ronde de l'extrémité nord.

M. Oertli n'est pas en mesure de répondre à la question de savoir pourquoi le réaménagement de la pointe nord n'est pas mentionné dans le 8^e Plan financier d'investissement (PFI), mais il fait observer que l'ancien magistrat de tutelle, ainsi que les membres de la délégation du Conseil administratif à l'aménagement, sont unanimement favorables à une requalification urgente de la pointe nord.

Un commissaire se dit déçu, car le projet ne prévoit pas de prolonger le gorrrh sur la pointe nord. Il constate également que le projet n'est pas mentionné dans le PFI et que le flou s'impose au sujet du régime de circulation sur la rue Harry-Marc. M. Robert répond que l'urgence d'une intervention est évidente en regard de la qualité de l'aménagement de la plaine. Le contraste est insoutenable. Le gorrrh n'a pas été retenu pour la pointe nord en raison de priorités patrimoniales. En effet, la pointe nord doit conserver son caractère paysager. S'agissant de la rue, M. Robert réitère que le projet prend en compte les évolutions futures du régime de circulation. L'aménagement du barreau est modique et réversible, et la réflexion d'ensemble prévoit le prolongement du mail arboré.

Quant à l'espacement futur des arbres, M. Robert souligne que, à l'exception des six catalpas, les arbres existants seront conservés dans leur alignement actuel. En revanche, l'espacement prévu sur la plaine sera adopté au fur et à mesure des futurs remplacements. Concernant le coût des réseaux enterrés de 188 000 francs, M. Robert relève que ce montant correspond aux lignes électriques pour l'éclairage et au système de gestion de l'eau. S'agissant des coffrets techniques qui sont nombreux sur la pointe nord, certains services ont déjà été approchés pour réfléchir à l'enterrement de certains d'entre eux. Une commissaire demande, à ce titre, d'examiner la possibilité de faire financer une partie des interventions sur ces installations par les Services industriels de Genève. Quant à l'entretien futur de la pointe nord, les premiers suivis, selon M. Oertli, seront assurés par les entreprises mandataires dans le cadre du crédit d'investissement. Par la suite, c'est le budget du SEVE qui s'appliquera.

Répondant à un commissaire, M. Oertli explique que le platane de la place du Cirque est très surveillé et qu'il se porte très bien.

En réponse à un autre commissaire, M. Robert explique que le barreau de la rue Harry-Marc sera transformé en prairie extensive, au ras du sol. Les bacs actuels seront enlevés. L'entretien sera minime. S'agissant du mandat du grou-

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

pement Circus et des adjudications, M. Robert précise que, si le SEVE porte le projet du point de vue des compétences métier, c'est le SAM qui est responsable des aspects financiers des honoraires. Il tient à défendre la logique de la poursuite de la collaboration avec le groupement Circus.

Un commissaire émet des inquiétudes quant au vandalisme et aux possibles trafics. Il voit en effet dans les plantations prévues des endroits rêvés pour y cacher de la drogue. Il se demande si le futur aménagement offrira des possibilités de squat, et s'il serait envisageable d'installer une buvette saisonnière sur la pointe nord. M. Oertli explique que, si la Ville a supprimé les arbustes et toute autre plantation opaque, c'est précisément pour cela. Les prairies assurent une certaine transparence. La situation restera difficile à gérer du fait du caractère urbain et central de l'endroit. Il retient comme intéressante la suggestion de la buvette. Il rappelle en ce sens l'expérience bâloise où les buvettes servent à assurer un certain niveau de contrôle social.

S'agissant du revêtement des cheminements, un commissaire souhaite savoir pourquoi on ne préfère pas le caillou concassé au bitume. Pour M. Oertli, le choix de la pierre concassée n'est pas pertinent pour les cheminements piétonniers du réseau primaire, mais on le fait de plus en plus pour les cheminements secondaires.

Concernant la requalification «rupestre» au sens noble du terme, mais peu appropriée en milieu urbain, par un projet de prairies extensives, M. Oertli en défend le caractère écologique et envisage d'en multiplier les massifs. Il affirme que le SEVE reçoit de nombreuses félicitations pour ces aménagements extensifs.

Un commissaire espère enfin qu'on attribuera un jour un nom à cette pointe nord.

Poursuite des travaux et demandes d'audition

Une commissaire demande l'audition du Service d'incendie et de secours (SIS), afin de connaître l'avis de ses responsables sur l'éventuelle modification du régime de circulation sur la rue Harry-Marc. Celle-ci est acceptée par 7 oui (1 EàG, 1 S, 2 Ve; 1 LR et 2 UDC) contre 6 non (1 EàG, 1 DC, 2 LR, 2 MCG) et 2 abstentions (S).

Une deuxième commissaire propose quant à elle l'audition de la Direction générale de la mobilité, qui est acceptée par 14 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (1 MCG).

Séance du 5 décembre 2012

Audition de MM. Marc Feuardent, premier lieutenant remplaçant du chef de l'unité Incendie secours urbains, et Jean-Luc Oneyser, sergent-major adjoint au SIS

La rapporteuse tient à relever qu'elle n'a pu assister à cette audition, car elle était excusée et qu'elle s'est donc référée au seul procès-verbal.

M. Feuardent qualifie la rue Harry-Marc d'axe excessivement important pour le SIS, en raison de sa proximité immédiate avec la caserne principale de la rue des Bains. Sa fermeture éventuelle aurait forcément des conséquences sur les temps de réponse aux alarmes. Genève connaît des problèmes récurrents de trafic depuis une dizaine d'années, ce qui entraîne des difficultés croissantes pour acheminer les moyens de secours dans des temps raisonnables. Les recommandations fédérales préconisent des temps de réponse de moins de dix minutes en milieu urbain, de la prise d'appel à l'arrivée sur les lieux. Donc, plus on augmente les obstacles de circulation, plus il devient difficile de garantir l'efficacité des secours.

M. Oneyser souligne que la rue Harry-Marc est le principal axe de sortie de la caserne N°1. Les véhicules du SIS l'empruntent pour intervenir en tout temps sur la rive gauche et la nuit, également pour se rendre à Cornavin ou aux Pâquis. C'est un axe très bien placé. Après avoir perdu la priorité sur la place du Cirque, au profit du TCOB, Harry-Marc est la seule rue où les véhicules SIS ont encore la possibilité de piloter les feux. M. Oneyser rapporte que, il y a quatre ans, il a été associé à des études du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité sur la plaine de Plainpalais. A cette occasion a été mentionnée l'éventualité d'une réduction importante du trafic à la rue Harry-Marc. Il avait alors souligné son caractère primordial, mais on l'avait rassuré en proposant un accès exclusif par borne hydraulique. Il précise que le SIS est ouvert à toute solution pourvu que la rue Harry-Marc ne leur soit pas fermée. Pourtant, quelques mois plus tard, la rue avait carrément disparu des plans. Il a alors insisté pour que ses demandes de garantie de passage soient consignées dans un procès-verbal. La responsable de ce même service avait par la suite évoqué une étude relative à la sortie de secours du SIS. Avant le TCOB, les véhicules empruntaient le boulevard Saint-Georges, puis la rue des Deux-Ponts. Désormais, il est interdit au SIS venant de la rue des Bains de tourner vers la Jonction. Il a fallu négocier âprement la possibilité d'emprunter les voies de bus pour passer par le boulevard Carl-Vogt et la rue du Vélodrome pour connecter avec la rue des Deux-Ponts. Le problème se pose surtout lorsque les sirènes bleues sont éteintes. Il précise encore que les véhicules du SIS sont théoriquement amendables dans la zone 30 km/h de la rue des Bains. M. Oneyser évoque un itinéraire alternatif parfois mentionné: avenue du Mail/boulevard du Pont-d'Arve/boulevard Helvétique. Il assure que, sur ce trajet, tout est bouché.

M. Feuardent signale que la caserne N° 1 concentre des moyens spéciaux, dont ne dispose pas la caserne des Asters. En cas de nécessité sur la rive droite,

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

les renforts partent donc de la rue des Bains. Il signale que la rue Harry-Marc est un axe très bien placé pour se rendre en Vieille-Ville et dans les Rues-Basses. Si cette rue fermait, les détours qu'il faudrait emprunter allongeraient considérablement les temps d'intervention. S'agissant des solutions alternatives telles que les voies de bus ou les sens interdits, M. Feuardent tient à préciser que la responsabilité individuelle du chauffeur est engagée à chaque dérogation des lois sur la circulation routière. Cela vaut aussi quand les sirènes bleues sont actives. La police est dans la même situation.

Questions des commissaires

Un commissaire tient à rappeler que la présente proposition ne prévoit pas la fermeture de la rue Harry-Marc et s'étonne que le TCOB soit prioritaire par rapport aux pompiers. Il s'enquiert des possibilités d'emprunter les voies des TPG du boulevard du Théâtre. M. Oneyser répond que, théoriquement, les véhicules du SIS n'ont pas le droit légal de les emprunter, même si dans la pratique cela se fait. Ce même commissaire observe qu'il faudra attendre la construction de la nouvelle caserne à l'Aéroport pour pouvoir réaliser un projet cohérent pour la plaine de Plainpalais. MM. Feuardent et Oneyser répondent que la caserne de l'Aéroport, pour autant qu'elle soit construite, ne remet pas en question, à brève ou moyenne échéance, la caserne des Bains.

Un second commissaire souhaite savoir si, en cas de fermeture de la rue Harry-Marc, le SIS dispose d'un plan B. Il est répondu par M. Oneyser que le plan B tient parfois de l'improvisation et dépend des situations concrètes. Dans les heures de circulation les plus critiques, si les pompiers sont appelés en zone périurbaine gauche, il faudrait compter cinq à six minutes de plus rien que pour sortir de la zone urbaine. L'avenue du Mail est littéralement bouchée dans les heures critiques. Si l'on fermait la rue Harry-Marc, les véhicules qui actuellement l'empruntent depuis l'avenue du Mail devraient continuer leur route, ce qui chargera encore l'axe qui longe la plaine en direction du carrefour des Vingt-Trois-Cantons.

Un troisième commissaire souhaite connaître les possibilités sur lesquelles compte le SIS pour récupérer les priorités de circulations perdues avec l'arrivée du TCOB. M. Oneyser mentionne l'exemple de la déviation sur la rampe Quindort, pendant les travaux du TCOB, en aval de la route de Chancy, où la Direction générale de la mobilité ne s'est pas montrée ouverte à accorder une priorité aux véhicules du SIS.

En fin d'audition, M. Oneyser informe que la police a eu vent de l'éventualité de la fermeture de la rue Harry-Marc. Elle y est opposée.

Séance du 12 décembre 2012

Audition de M. Gérard Widmer, directeur de la Direction régionale Arve-Lac, auprès de la Direction générale de la mobilité (DGM) du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) du Canton de Genève

Cette audition a lieu sous la forme de questions des commissaires à M. Widmer.

A la question de savoir quelles sont les intentions de la DGM au sujet de la rue Harry-Marc, il est mentionné que le Service d'incendie et de secours considère cette rue comme une voie d'accès principale. La DGM n'a pas l'intention de fermer la rue Harry-Marc; la seule demande que la DGM pourrait préavisser favorablement, et pour autant qu'elle soit formulée, consisterait à élargir le trottoir nord, qui jouxte le skate park, afin d'améliorer les conditions de sécurité des spectateurs et des usagers de l'infrastructure. Il serait possible en effet de supprimer l'une des deux voies de ce tronçon, sur lequel on circule du boulevard Georges-Favon en direction de l'avenue du Mail. Ce tronçon a été récemment en chantier pendant plus d'une année, sans que cela n'affecte la circulation du tramway, mais il n'est pas question de fermer le tronçon provenant de la rue du Vieux-Billard vers le boulevard Georges-Favon. La DGM pourrait éventuellement réfléchir à supprimer l'une des trois voies de circulation, si une demande était formulée. Toutefois, aucune demande de la Ville n'a encore été présentée officiellement.

Un commissaire est d'avis que placer une tribune à l'extrémité nord du skate park pourrait suffire à assurer la sécurité du public. Il craint que des suppressions partielles sur la rue Harry-Marc entraînent une fermeture complète et se demande si la DGM est consciente des problèmes de fluidité de la circulation en ville. Le but de la DGM, rappelle M. Widmer, est que le réseau de circulation fonctionne.

Un autre commissaire souhaite savoir si, comme l'ont laissé entendre les responsables du SIS, les trams ont effectivement la priorité sur les convois des pompiers. M. Widmer rappelle que, en vertu de la législation fédérale, la priorité est accordée aux chemins de fer qui nécessitent une longue distance de freinage. Par contre, les véhicules de secours peuvent passer devant les trams en actionnant les feux bleus et en prenant des précautions.

Sur une demande de précision d'un commissaire, M. Widmer confirme qu'aucune demande officielle n'a été déposée par la Ville. Il rappelle également que pendant les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex, le tourner à gauche vers le boulevard Saint-Georges a été supprimé sur le boulevard Georges-Favon, à la hauteur de la Cave Valaisanne et Chalet Suisse. A l'occasion d'une séance consacrée aux servitudes de stationnement les jours de marché, qui a réuni la Ville et la DGM, il a d'abord été décidé d'établir une bande cyclable sur le boulevard Georges-Favon, entre Uni-Dufour et la place du Cirque. A cette même occasion, les responsables de la Ville, dont M. Rémy Pagani, ont évoqué l'idée d'un élargissement du trottoir sur le tronçon boulevard Georges-Favon/avenue du Mail, au

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

bord du skate plaza. Les interlocuteurs de la DGM ont alors donné une réponse favorable à cette idée, au nom de la sécurité des piétons, et pour autant que soit faite la démonstration que la circulation du tram n'est pas affectée par la suppression d'une voie de circulation. M. Widmer rapporte qu'alors les responsables de la Ville ont envisagé de déposer prochainement une demande officielle.

Revenant sur l'aménagement de la bande cyclable qu'il juge courte, un commissaire regrette les discontinuités des parcours réservés aux cyclistes. Ce à quoi M. Widmer répond que, de part et d'autre de la bande du boulevard Georges-Favon, il existe des sections d'itinéraires cyclables, y compris sur la plaine de Plainpalais.

Ce même commissaire a le sentiment que la DGM est trop axée sur les priorités du tram; il y voit un risque qu'une rame de tram puisse stopper la circulation des véhicules de pompiers et autres en direction de la place de Neuve, si elle venait à s'arrêter en travers de la rue Harry-Marc. M. Widmer mentionne une étude sur la circulation du tram entre la place du Cirque et le rond-point de Plainpalais. Le scénario évoqué est donc très peu probable, sauf accident. A l'inverse, des problèmes plus récurrents concernent la non-détection du tram par les feux de la rue Harry-Marc, qui empêchent le tram de bénéficier de sa priorité.

Un commissaire revient sur la suppression définitive du tourner à gauche au boulevard Georges-Favon/boulevard Saint-Georges. M. Widmer explique que cette suppression se justifie par la nouvelle organisation du réseau des transports publics. Désormais, le trafic bus sur l'axe boulevard Saint-Georges/rue Bovy-Lysberg est dix fois plus important qu'avant. En revanche, la charge de trafic privé n'était pas assez importante, selon la DGM, pour préserver le tourner à gauche. Les voitures qui se dirigent vers la Jonction peuvent emprunter le barreau Harry-Marc sur la chaussée boulevard Georges-Favon/avenue du Mail ou contourner par la place de Neuve/rue Général-Dufour/rue Bovy-Lysberg.

Poursuite des travaux: discussion et demande d'audition

Le groupe des Verts exprime le refus de cette proposition, bien qu'il ait hésité à demander une audition de la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) du Canton de Genève. Ce refus se justifie surtout par le respect du projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais. Il rend attentifs les commissaires au fait que le projet qui a récemment été primé par la revue *Hochparterre* s'étend sur l'entier du losange jusqu'au platane de la place du Cirque. Dans un souci de cohérence, ce même groupe aurait été favorable à la suppression de la circulation sur la rue Harry-Marc, mais l'audition des responsables du SIS l'a convaincu de garder la rue ouverte, notamment pour permettre la sortie des véhicules d'urgence. Le groupe des Verts n'est pas convaincu par ce projet de verdure qui persiste à

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

séparer cette pointe nord du reste de la plaine et par une demande de crédit de 2 millions de francs pour remplacer de la végétation et de la pelouse par de la végétation et de la pelouse. Il s'avère que l'espace en question fonctionne actuellement en lui-même et que le projet ne changera rien à son affectation. Quant à la demande de la DGNP de compenser à cet endroit les surfaces vertes perdues au centre de la plaine, elle souligne encore le manque de sens du projet. Il convient également d'attendre la construction de la nouvelle caserne SSA-SIS au Grand-Saconnex et d'être fixé sur l'avenir de l'actuelle caserne des Bains. Si, à terme, il s'avère possible de supprimer le trafic sur la rue Harry-Marc, l'aménagement de la plaine pourra être mené à son terme.

Le groupe Ensemble à gauche s'avoue surpris par la position des Verts. Renvoyer ce projet aux calendes grecques revient à le condamner à rester dans un état crapoteux et sordide. De plus, le projet de la pointe nord respecte les besoins du SIS. Il invite la commission à aller de l'avant.

Le groupe socialiste rappelle sa critique à l'égard de la prairie extensive que compte implanter le SEVE sur l'îlot de la rue Harry-Marc. Par contre, il est convaincu de la nécessité de remettre en valeur la pointe nord et de terminer le projet de la plaine. Il suggère de réentendre le département en charge de l'aménagement, responsable de l'ensemble du projet, ne serait-ce que pour répondre aux inquiétudes exprimées par le groupe des Verts. Ce même groupe fait observer que le SEVE n'est pas chargé du suivi du projet de la plaine. A titre personnel, une commissaire socialiste souligne qu'elle n'a même jamais compris que le SEVE soit détaché du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

Le groupe libéral-radical propose l'audition de la Direction générale de la nature et du paysage.

Le Mouvement citoyens genevois n'est pas enthousiaste sur cette proposition. Il craint que l'on touche à la rue Harry-Marc, alors que la circulation est déjà difficile dans ce secteur.

Le groupe Union démocratique du centre soutient cette proposition d'audition de la DGNP, tout en manifestant un a priori négatif quant à la présente proposition.

Le groupe démocrate-chrétien est disposé à voter la présente proposition. Il relève que la pointe nord a été abandonnée et maltraitée pendant des années. Il convient donc de lui rendre sa dignité en répondant aux attentes de la population. S'agissant du souhait des Verts de créer une continuité du projet de la plaine de Plainpalais, l'audition du SIS a montré clairement qu'elle n'est pas possible, ce qui ne doit pas empêcher d'aménager ce lieu.

La proposition d'audition de la Direction générale de la nature et du paysage est acceptée par 7 oui (1 EàG, 1 S, 3 LR, 2 UDC) contre 3 non (1 DC, 2 Ve) et 2 abstentions (MCG).

Séance du 27 février 2013

Audition de M. Sébastien Beuchat, directeur du paysage à la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) du Département de l'intérieur et de la mobilité du Canton de Genève, et questions des commissaires

M. Beuchat rappelle que, selon le Plan directeur communal (PDCom), la plaine de Plainpalais constitue un espace vert et s'inscrit dans le maillage vert municipal. La DGNP a autorisé le réaménagement de cet espace et l'installation d'infrastructures pour les manifestations, à condition de traiter, dans le cadre de projets futurs, les différentes occasions qui se présentent pour faire des espaces verts perméables, favorables à la biodiversité en ville, et offrant de la convivialité aux riverains. Un premier projet pour la pointe nord de la plaine a été présenté par la Ville de Genève il y a un an et demi, comportant déjà les idées fortes du projet final: renouveler le patrimoine arboré et réaliser des aménagements de façon à rendre la pointe nord plus conviviale, alors que le quartier n'est pas bien doté de ce point de vue. Cet espace présente des qualités intrinsèques du fait de sa situation, qui seraient très appréciées dans le cadre d'un réaménagement. Conformément à la fiche A 8a) du PDCom relative à la biodiversité et à la nature en ville, la pointe nord devrait donc comporter un espace de gazon au centre, un contour de prairie fleurie et la replantation des arbres abattus. Le projet a été vu une première fois en été 2012, puis approuvé par la DGNP qui n'y a apporté que des remarques bénignes.

Un commissaire s'inquiète de l'intention de planter des prairies autour de la pointe nord et s'interroge sur les conditions de leur préservation, se demandant si des arbustes ne seraient pas mieux indiqués. M. Beuchat explique que les prairies servent à donner un sentiment de diversité végétale. Elles seront plantées en périphérie de l'espace en projet, donc pas dans les endroits les plus fréquentés. Le projet prévoit, par ailleurs, des protections pour ces plantations. Il renvoie les commissaires aux prairies du parc Saint-Jean réalisées récemment.

Un second commissaire relève que la DGNP a demandé de compenser les surfaces recouvertes de gorrh par des surfaces vertes et se demande si l'enjeu de la compensation ne devrait pas plutôt se jouer dans les autres parcs de la ville. Il souhaiterait à cet égard connaître le bilan de la démarche de diversification des espèces végétales avec des prairies fleuries dans les parcs municipaux. M. Beuchat reconnaît que la pointe nord de la plaine de Plainpalais n'est pas un endroit prioritaire pour promouvoir la biodiversité en ville. Par contre, il ne serait pas opportun d'investir seulement dans les espaces verts périphériques, comme la Perle du Lac, au détriment des espaces de quartier, où les aménagements font sens par rapport à la population locale. S'agissant du bilan général de la diversification végétale dans les parcs, il remarque une nette orientation vers le renouveau par rapport à la lecture classique des parcs. Par contre, il n'est pas en mesure de dire si ces progrès sont trop rapides ou trop lents. Ce même commissaire déduit

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

de la réponse de M. Beuchat que la pointe nord n'est pas un enjeu majeur de la diversification végétale, même si partout où elle est mise en œuvre elle a du sens. Il souhaite savoir si la compensation des surfaces de gorrh sur la plaine par des surfaces végétales sur la pointe nord était une condition légale de l'autorisation de construire du projet de la plaine de Plainpalais. M. Beuchat souligne que la DGNP a effectivement mentionné le réaménagement de la pointe nord dans le cadre de son préavis sur le réaménagement de la plaine de Plainpalais et a aussi précisé que la question devrait ensuite être reprise dans l'éventualité d'une réflexion sur l'axe routier qui coupe actuellement la plaine en deux. Elle rappelle, en prenant appui sur le PDCom, que la plaine est principalement une zone de verdure. A la question de savoir si réaménager la pointe nord avec des plantations extensives est une obligation légale stricte, M. Beuchat répond que le réaménagement n'est pas une obligation. Par contre, dans le cadre d'un réaménagement, le projet proposé doit répondre aux objectifs d'une zone de verdure.

Une commissaire demande une clarification sur le concept de «prairie». M. Beuchat répond qu'à la différence du gazon la prairie consiste à laisser se développer la végétation, en suivant un cycle normal, jusqu'à floraison. La prairie offre un gain en biodiversité même sur de petites surfaces.

Un autre commissaire souhaite savoir ce qui se passerait, du point de vue cantonal, si le Conseil municipal refusait ladite proposition ou réduisait le montant du crédit. M. Beuchat ne connaît pas assez bien le projet pour dire s'il pourrait être redimensionné à la satisfaction des objectifs, si le budget était réduit. Par contre, la DGNP persiste à considérer que l'espace actuel de la pointe nord est mal valorisé et de mauvaise qualité.

Un commissaire s'interroge sur l'attrait réel que représente la pointe nord pour la population locale. M. Beuchat n'a pas l'impression que l'utilisation actuelle de la pointe nord corresponde à son potentiel. Il y a, en effet, d'autres espaces de même taille qui sont très utilisés par la population. Actuellement, la pointe nord est un lieu de transition. Les gens la traversent pour aller d'un point à un autre. Elle est aussi utilisée par les usagers du tramway, mais les chemins n'ont pas été adaptés pour s'articuler avec l'arrêt du tram.

Un commissaire revient sur la demande de compensation négociée entre la Ville et la DGNP. M. Beuchat exclut le terme de négociation. Il cite le préavis émis en 2009: «En deuxième étape, la DGNP [imposera] une meilleure prise en compte de la thématique de la nature en ville et dans les espaces verts. Comme évoqué dans la séance précitée, les espaces en périphérie de la place de jeu et du skate park projetés offriront l'opportunité de mettre en place des espaces verts extensifs.» On pourrait dire qu'elle «recommande».

Un autre commissaire s'inquiète de l'aspect sanitaire. M. Beuchat souligne que la pointe nord restera un espace vert même après le réaménagement. L'habi-

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

tat du lieu ne devrait donc pas être modifié. Ensuite, il appartiendra à la Ville d'en assurer la gestion.

M. Beuchat est d'ailleurs convaincu que le nouveau tracé du cheminement en fonction de l'arrêt du tram devrait permettre de mieux protéger la végétation. Le projet vise aussi à une meilleure utilisation de l'espace. A son avis, l'espace est mieux pensé. On devrait donc s'y sentir mieux après le réaménagement.

Un commissaire observe que le projet vise à revitaliser une surface de 5000 m² pour un montant de 2 134 000 francs et s'interroge sur le rapport coût/bénéfice environnemental du projet. M. Beuchat estime que le coût de 400 francs au m², en tenant compte des réseaux et éclairages, situe le projet dans une marge basse pour un réaménagement d'espace public urbain. Ce même commissaire précise alors que le coût de la reprise des réseaux enterrés dans cet espace ne dépassera pas 188 000 francs.

Discussion et vote de la commission lors de la séance du 27 février 2013

Le groupe des Verts réaffirme la position exprimée précédemment. Il est attaché à la cohérence du projet de réaménagement initial, primé du Lapin d'or. Ce projet d'ensemble couvre l'entier du losange de la plaine de Plainpalais jusqu'au platane de la place du Cirque. Il est vrai que cette réalisation supposerait la fermeture au trafic motorisé de la rue Harry-Marc, qui fonctionne actuellement comme voie d'accès à la ville pour les véhicules du SIS. Cela est donc exclu jusqu'à la construction de la nouvelle caserne commune au SIS et au SSA. Le groupe souligne que le projet de réaménagement de la pointe nord répondrait à une demande de la DGNP, ce qui est faux. Sa demande n'est ni une contrainte ni une condition. Par ailleurs, le montant du crédit demandé est excessif, alors qu'il s'agit surtout de couper quelques arbres. Le rapport coût-bénéfice environnemental de ce projet n'est donc pas avantageux. Certes, l'espace actuel n'est pas beau, mais il fonctionne en lui-même. Le groupe rappelle que les Verts soutiendront en séance plénière la proposition PR-994 relative à la rénovation du mail périphérique.

Le groupe socialiste réaffirme également la position exprimée précédemment. Favorable à la réalisation complète du projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais, les socialistes observent que l'état actuel de la pointe nord n'est pas acceptable. Il n'est pas raisonnable d'attendre la réalisation future de la caserne SIS/SSA. Des mesures responsables doivent être prises maintenant pour éviter que la pointe nord devienne un non-lieu. S'agissant de la fermeture de la rue Harry-Marc, les socialistes estiment qu'il sera toujours possible de rouvrir le dossier ultérieurement et ils soutiennent la présente demande de crédit.

Le Mouvement citoyens genevois rappelle qu'il est opposé à la présente proposition. Il partage l'analyse exprimée par le groupe des Verts et estime que le

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

SEVE peut se charger de couper les quelques arbres situés sur la pointe nord à un coût certainement moindre que les 2 millions envisagés. Cette somme pourrait être réservée à des projets plus prioritaires.

Le groupe Ensemble à gauche en appelle à l'esprit de responsabilité des membres de la commission des travaux et des constructions, relevant qu'il n'est pas raisonnable de laisser la pointe nord dans un état aussi sale et affreux. Aux commissaires qui jugent le montant du crédit excessif, il fait remarquer que M. Beuchat a situé quant à lui la somme de 2 millions de francs dans une fourchette basse. Ce crédit vise à améliorer la qualité de vie en ville et permettrait d'embellir l'espace de la pointe nord. C'est donc un projet qui vaut d'être mené à sa réalisation.

Le groupe libéral-radical ne goûte pas les leçons de morale provenant des rangs d'Ensemble à gauche. L'Alternative est largement responsable de l'état actuel de la pointe nord, puisque ses magistrats en ont eu la charge pendant une quinzaine d'années. Ce n'est qu'un lieu de passage qu'on emprunte pour se rendre sur la plaine elle-même, où se trouvent toutes les attractions publiques. Le montant de 2,1 millions de francs est excessif pour réaménager ce triangle dont il reconnaît cependant qu'il faudrait le réaménager. Il propose donc un amendement visant à réduire la demande de crédit à 1,5 million de francs.

Les commissaires socialistes refusent cet amendement dont le montant avancé ne repose sur rien. Il n'est pas concevable de baisser une demande de crédit sans aucun critère rationnel. Le groupe socialiste aurait cependant pu accepter une recommandation dans le rapport. Il fait observer que ce projet est mené par des professionnels de l'architecture et qu'aucune autre profession n'est traitée de la sorte par cette commission en baissant arbitrairement les coûts des projets, ce qui constitue une marque d'irrespect.

Un commissaire libéral-radical note que, selon les socialistes, la commission ne pourrait rien faire avec les projets qui lui sont soumis, sauf acquiescer ou refuser. Il est, au contraire, d'avis que la commission se doit de donner un signal lorsque le montant demandé est manifestement exagéré.

Le groupe de l'Union démocratique du centre refuse également l'amendement du Parti libéral-radical, regrettant que les commissaires libéraux-radicaux n'aient pas, sur ce projet, un avis plus tranché, car il n'y a pas d'argent. Ce projet ne figure pas dans le Plan financier d'investissement.

Le groupe démocrate-chrétien est conforté dans le soutien au projet, suite à l'audition de la DGNP. Actuellement, la pointe nord de la plaine de Plainpalais est juste un terrain vague comme on peut en voir après une guerre. Le projet, plutôt bon marché de l'avis même de M. Beuchat, est susceptible d'apporter une animation bienvenue. Il prévoit d'améliorer la circulation des piétons en tenant compte des arrêts de transports publics. Actuellement, la pointe nord est un cloaque que l'on doit parfois traverser les pieds dans la boue. Or, un joli parc, ça rassure.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Attendre la construction de la caserne SIS/SSA n'est pas un horizon sérieux. Au contraire, être pragmatique et réaliste amène à approuver la réalisation de ce projet qui requalifie un espace dont on a besoin maintenant. Le groupe accepte cependant l'amendement, dans l'espoir de sauver l'essentiel du projet.

Un commissaire libéral-radical précise que l'amendement ne vise pas à remanier le projet, mais à réduire l'enveloppe. Le Conseil administratif devrait en tirer les conséquences et réaliser alors un nouveau projet. La bonne tenue de la pointe nord doit relever des tâches d'entretien assurées par le SEVE et l'entretien des cheminements piétonniers dans les parcs, inscrits dans le budget d'exploitation courant.

Un commissaire d'Ensemble à gauche observe que certains commissaires parlent d'autres priorités, mais n'en mentionnent aucune. Il aimerait pourtant beaucoup connaître leur avis sur les projets qui, d'après eux, sont véritablement prioritaires. Cela permettrait au moins de discuter de priorités. Au lieu de cela, il a l'impression que la tendance est à tout refuser.

L'amendement portant sur la réduction du montant de la demande du crédit de la proposition PR-995, passant ainsi de 2 134 000 francs à 1 500 000 francs, est refusé par 10 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (3 LR, 1 DC, 1 MCG).

La proposition PR-995 est refusée par 8 non (2 Ve, 3 LR, 2 UDC, 1 MCG) contre 6 oui (2 EàG; 3 S, 1 DC) et 1 abstention (MCG).

Le groupe Ensemble à gauche annonce un rapport de minorité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 134 000 francs destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 134 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

5 mars 2013

B. Rapport de minorité de M. Christian Zaugg.

Un espace public vert aménagé pour la population

Il est tout à fait extraordinaire, et j'ose dire irresponsable, que de nombreux commissaires aient refusé de réaménager un espace public en plein centre-ville dans un lieu-dit de transition sale, souvent recouvert d'immondices, infesté de rats et souvent dévolu à des trafics peu recommandables, et cela pour des prétextes totalement fallacieux. Des commissaires l'ont fait alors même que l'un des directeurs affectés à la Direction générale de la nature et du paysage, M. Sébastien Beuchat, a affirmé le soutien de l'Etat au projet et précisé que ce réaménagement se situait, pour un coût de 400 francs par mètre carré, dans une marge basse pour un réaménagement d'un espace public urbain, même existant.

Ce projet permet d'effectuer une compensation vis-à-vis de l'aménagement de la plaine de Plainpalais qui, pour l'essentiel, hormis des plantations d'arbres, ne comprend pas d'espace vert au sens premier du terme.

Le rapporteur de minorité s'étonne des arguments présentés par la majorité dans sa diversité pour refuser ce projet: il serait trop cher, mais on voit bien que ce n'est pas le cas et, d'autre part, il serait inutile de fleurir et d'arboriser un espace alors même que les habitués du site ne le respectent pas. On croit rêver, il faudrait baisser les bras et accepter que Genève, une ville qui dispose d'une certaine renommée, devienne une obscure bourgade sale et infréquentable au prétexte que des dealers ou des casseurs occupent le terrain. Mais alors, pourquoi persister à entretenir la promenade des Bastions, les allées ou les parcs publics? La solution qui nous est proposée consiste donc à baisser les bras et à accepter de vivre dans une barriada de Lima au Pérou.

Les promeneurs, les mamans et leurs enfants apprécieront!

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Bel exemple de responsabilité citoyenne et politique, une attitude qui ne s'inscrit pas, en tout cas, dans le respect et l'attitude citoyenne préconisés par M. Castella.

Alors, pour le rapporteur de minorité, il n'y a pas là de problème qui serait de nature idéologique entre la gauche et la droite, mais tout bonnement une attitude qui consiste à ratiociner afin de s'inventer de vraies mauvaises raisons pour refuser un projet, probablement plus pour déstabiliser un magistrat que pour les raisons invoquées. On le voit, Clochemerle n'est pas loin.

Un amendement qui ramenait le crédit à 1 500 000 francs et qui donc lui enlevait un montant de 634 000 francs a été proposé par ceux-là même qui le refusaient, peut-être pour se donner bonne conscience. Il a été bien évidemment refusé, car on ne réalise pas un espace vert sans aménager son sous-sol afin d'y planter des arbres et y faire pousser de l'herbe en maintenant une certaine biodiversité.

Le rapporteur s'amuse de constater que les intentions proclamées des uns ne sont que des gesticulations et attend de pied ferme le vote du Conseil municipal afin de bien connaître celles et ceux qui ont envie de réaliser un bel espace vert dans cet espace public du centre-ville, et de saluer les élus qui ont envie d'embellir notre ville et, pour tout dire, tout simplement qui aiment Genève!

Ce sont les raisons pour lesquelles la minorité de la commission invite le Conseil municipal à voter ce crédit de 2 134 000 francs en vue du réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Proposition d'amendement, déposée par M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, à la proposition PR-995 du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais, pour un montant total de 1 790 300 francs.

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

La proposition PR-995 a été renvoyée en commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2012.

Cette proposition a été largement discutée par les membres de la commission lors de séances tenues le 7 novembre 2012, le 5 décembre 2012, le 12 décembre 2012 et le 27 février 2013.

La pointe nord de la plaine de Plainpalais s'inscrit comme un espace vert majeur de proximité. Son état délabré actuel nécessite une intervention urgente et de qualité afin de redonner à ce lieu une image digne de Genève, notamment au vu de sa situation géographique.

Ce parc, actuellement sans identité, s'inscrit pleinement dans la politique d'amélioration des petits espaces qu'entend mener le Département de l'environnement urbain et de la sécurité. En effet, la pointe nord de la plaine de Plainpalais requiert une réelle réappropriation des lieux par tout le public. Ce projet répond pleinement à cet objectif et, au-delà de son potentiel de verdure, améliore également les aspects liés à la sécurité (visibilité, éclairage,...).

Plusieurs commissaires, favorables sur le principe au projet de réaménagement, ont souhaité que les coûts de ce dernier soient diminués.

Cette proposition d'amendement prévoit une réduction des coûts du projet de 15%. Par ailleurs, le projet a été remanié. Il prévoit un meilleur éclairage du lieu, renforçant la sécurité nocturne, ainsi qu'une mise en valeur du platane remarquable situé à la pointe du parc, côté boulevard Georges-Favon. Les éléments essentiels initialement prévus dans la proposition PR-995 sont toutefois conservés.

Les économies portent notamment sur la reprise en interne de certaines prestations liées aux travaux d'aménagements paysagers (fourniture d'arbres, travaux de plantation et garantie de reprise). Par ailleurs, l'ensemble des postes a fait l'objet d'une analyse très détaillée visant à rationaliser les coûts.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Détail des économies par postes:

	PR-995 initiale	PR-995 amendée
Génie civil	810 500	727 000
Installations électriques	280 000	230 000
Installations sanitaires	35 000	35 000
Espaces verts	224 500	124 000
Mobilier urbain	72 500	72 500
Honoraires	190 000	160 000
Frais divers	229 000	196 000
Information communication	20 000	20 000
Montants HT	1 861 500	1 564 500
TVA	148 900	125 160
Total TTC	2 010 400	1 689 660
Prestations du personnel et intérêts intercalaires	123 600	100 550
Total TTC arrondi à	2 134 000	1 790 300

Compte tenu de ce qui précède, le vote de la proposition PR-995 amendée doit porter sur les coûts suivants :

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Travaux de génie civil

Installations de chantier	70 000
Démolition des aménagements existants	168 000
Construction de réseaux enterrés	158 000
Cheminements et revêtements	263 500
Petits ouvrages en béton	22 500
Branchements et raccordements sacs eaux pluviales	45 000
Total	727 000

Travaux de paysagiste et divers

Réseau d'arrosage pour les arbres et plantations y c. frais de branchement et droit de raccordement aux SIG	35 000
Abattage et dessouchage des arbres existants	7 pces 9 500
Eclairage public et installations électriques	230 000
Fourniture des arbres y c. protection et entretien pendant 5 ans (<i>fournis par le Service des espaces verts</i>)	3 pces 0
Fourniture et plantation de vivaces, mise en place des prairies fleuries et des gazons y c. protection et entretien pendant 5 ans	114 500
Total	389 000

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Mobilier urbain

Restauration de borne fontaine	1 pce	3 000
Fourniture et pose de bancs type Ville de Genève	21 pces	47 000
Fourniture et pose de poubelles	10 pces	12 500
Déplacements armoires et coffrets divers	5 pces	10 000
Total		72 500

Honoraires

Architecte, ingénieur civil et architecte-paysagiste	115 000
Géomètre	10 000
Ingénieur sanitaire	10 000
Ingénieur électricien	15 000
Ingénieur éclairagiste	10 000
Total	160 000

Frais divers

Frais de cadastration	2 500
Divers imprévus (env.13%)	180 000
Sondes tensiométriques et sondages	12 000
Héliographie, reprographie	1 500
Total	196 000

Information et communication

	20 000
Total HT	1 564 500
TVA 8% (arrondi)	125 160
Total TTC brut	1 689 660
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	67 600
Total TTC net	1 757 300
Intérêts intercalaires $\frac{\text{TTC net} * 18 * 2,5\%}{2 * 12}$	32 950
Total TTC (arrondi)	1 790 300

Validité des coûts

L'ensemble des prix ci-dessus sont issus du devis général établi par le mandataire en septembre 2013.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Programme des travaux et délais

Afin d'optimiser l'organisation des travaux, de limiter l'impact pour la population et de minimiser les désagréments pour les utilisateurs de la plaine pendant la durée du chantier, l'aménagement de la pointe nord de Plainpalais devrait se faire, en principe, dans le prolongement des travaux de la phase N° 4 de l'aménagement de la Plaine. La durée estimée des travaux est de 12 mois.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais**Agenda 21 et choix écologiques**

Compte tenu des nombreux enjeux à considérer sur le plan environnemental, ainsi que de la spécificité du lieu, il a été convenu avec le Service d'écotoxicologie d'établir une notice d'impact environnemental. Cette dernière contient diverses analyses, ainsi que des précisions et des indications à différents niveaux, y compris sur la conduite du chantier.

De plus, une charte environnementale a été établie en 2003 avec le Service de l'énergie et l'unité Agenda 21. Elle propose des recommandations concernant notamment les aspects suivants: qualité de l'air, niveau du bruit, type de distribution d'énergie électrique, déversement des eaux propres et des eaux usées, types et classement des résidus. Le but de la charte consiste à améliorer, d'un point de vue de la durabilité, la qualité environnementale de la plaine et de ses alentours.

Consommation et performance énergétique

Tous les luminaires proposés pour ce parc sont équipés de diodes électroluminescentes (led's). Les led's permettent, grâce à leur dimension réduite, de diminuer la taille des luminaires eux-mêmes et ainsi d'en simplifier la vision diurne. Leur rendement énergétique s'approche de plus en plus des meilleures sources lumineuses à halogénure métallique. De plus, la problématique de l'éblouissement lié à la réduction de la taille de la source de lumière ainsi que les problèmes de ventilation des luminaires, sont également mieux maîtrisés par les fabricants. Tous ces éléments confondus rendent cette technologie plus adaptée à un usage plus large dans le cadre de l'éclairage public.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants. Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

Concertation, information publique

Un groupe de travail interservices de la Ville de Genève a été spécialement constitué, dès 1996, avec pour mission d'étudier et d'évaluer les solutions techniques les plus adaptées à la plaine et de définir les futurs moyens de maintenance nécessaires (sécurité, nettoyage, entretien, etc.). Les services cantonaux, soit la Direction générale de la nature et du paysage et le Service des monuments de la nature et des sites participent également activement à ce groupe de travail.

L'information au public est envisagée dans la continuité de celle qui a été élaborée dans la troisième phase de travaux (chantier sur la partie centrale).

Ces mêmes informations seront à chaque fois reprises sur un panneau de chantier, placé en deux exemplaires aux emplacements les plus visibles. En complément, des panneaux de plus petite taille mais plus nombreux seront disposés, selon les nécessités, pour accompagner et orienter les piétons vers les diverses activités présentes sur la plaine.

En ce qui concerne les abattages et replantations d'arbres, une information spécifique sera donnée en complément, sous la forme de panneaux placés à proximité des secteurs concernés.

Autorisation de construire

Les démarches en autorisation de construire n'ont pas encore été initiées auprès des services de l'Etat.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais**Régime foncier**

La plaine de Plainpalais est formée de la parcelle n° 578, feuille 32, de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Signalons à cet égard que cette parcelle est grevée d'une servitude au profit de l'Etat de Genève, à savoir un droit de jouissance garantissant, de manière perpétuelle, sa destination d'intérêt public. Conformément à cette disposition, le projet prévoit un aménagement garantissant l'usage public de cet espace.

Intérêts intercalaires

La durée estimée de l'opération étant de 18 mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Référence au 9^e plan financier d'investissement 2014-2025

Cet objet est inscrit au neuvième plan financier d'investissement sous le numéro 091.018.18 pour un montant total de 2 134 000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été établi par les mandataires du groupement CIRCUS en collaboration étroite avec le Service des espaces verts, le Service du génie civil et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité pour ce qui concerne l'aménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le même groupement.

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de travaux est le Service des espaces verts.

Budget provisionnel d'exploitation

Les charges annuelles d'électricité pour l'éclairage public sont estimées à 1500 francs (Compte 312 C-ENE Electricité).

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts du taux de 2% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 109 490 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après :

NOUVEAU PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 790 300 francs destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 790 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: plan de projet d'aménagement de la pointe nord

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Le président. Je vous signale qu'un amendement a été déposé par M. Guillaume Barazzone. (*N.d.l.r.: Voir l'amendement p. 2443.*) Vous l'avez tous reçu, et nous le traiterons avant le vote de cette proposition. Je donne la parole au président la commission, M. Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten, président de la commission des travaux et des constructions (DC). Cet amendement déposé par M. Guillaume Barazzone fait économiser près de 400 000 francs, je voulais quand même vous le dire, Mesdames et Messieurs, pour que chacun garde cela en tête.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse de majorité (S). Je vais me livrer à l'exercice particulier de rapporter la position de la majorité de la commission, mais je précise – et je pense que c'est important – que le groupe socialiste partage les conclusions du rapport de minorité. Il m'appartient néanmoins de rendre compte des travaux que nous avons menés, je le souligne d'autant plus aisément que nous avons, au Conseil municipal, une pratique évidemment toute différente de celle du Grand Conseil.

Nous avons là un projet pour aménager la pointe nord de la plaine de Plainpalais. Qu'il soit bien clair qu'il s'agit du projet de la pointe nord et pas celui de l'ensemble de la plaine de Plainpalais, sur lequel nous aurons à revenir, puisqu'il est actuellement à l'étude à la commission des travaux et des constructions. Cette pointe nord est très bien délimitée par l'avenue du Mail, le boulevard Georges-Favon et la rue Harry-Marc, qui sépare la pointe nord du reste de la plaine de Plainpalais. Après les travaux d'entretien effectués par la Ville de Genève, consistant à supprimer haies et bosquets autour de cette pointe nord, il s'agit maintenant de requalifier un espace qui n'a plus rien à voir avec l'espace d'origine autour de son bassin d'eau, des arbres et des cheminements qui sont restés en l'état jusqu'au début du XX^e siècle. Le tracé de cette place a profondément été modifié, et les cheminements de cette pointe nord ne sont absolument plus ceux qui étaient là à l'origine. Ils ne correspondent d'ailleurs absolument pas aux trajets que prennent, de manière tout à fait naturelle, les piétons qui doivent la traverser pour se rendre notamment aux arrêts du tram.

Cette proposition de requalification du Conseil administratif propose non seulement de refaire les cheminements, mais également de donner de la qualité à cet espace et de proposer un aménagement paysager sous forme de prairie, laquelle serait, comme l'a dit la Direction générale de la nature et du paysage, une compensation aux surfaces en gorrh, que nous avons utilisé au centre de la plaine de Plainpalais.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Il s'agit encore de supprimer tout ce qui semble encombrant. Aujourd'hui, vous avez sur cette place une multitude de coffrets techniques, cabines de téléphone, panneaux d'affichage, qui l'obstruent, en tout cas qui l'encombrent. Il s'agit donc aussi de rendre cette place beaucoup plus lisible et de refaire ces installations techniques. Cela, d'ailleurs, peut expliquer en partie le coût, puisque, quand on réaménage une place, on voit évidemment ce qu'il y a en surface, mais on oublie que le travail en sous-sol a un coût. C'est ce qui explique aussi le prix.

La commission a évidemment essayé, grâce aux explications données par les services du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, de comprendre ces éléments de requalification. Vous l'aurez lu dans le rapport, il y a eu des débats assez importants concernant la rue Harry-Marc. Je ne vais pas trop m'étendre sur ce sujet, mais il faut savoir que cette rue est essentielle pour le Service d'incendie et de secours et qu'elle ne peut absolument pas être fermée. On peut certes discuter de la reconstruction d'une caserne des pompiers ailleurs, toujours est-il que cette caserne restera là où elle est à court et moyen terme, et même dans un assez long terme. Par conséquent, ce tracé est essentiel pour le Service d'incendie et de secours (SIS), comme l'a d'ailleurs souligné aussi la police cantonale.

Alors il y a eu des débats – c'était notamment une question des Verts – pour savoir si ce projet n'était pas en contradiction avec le projet d'ensemble de la plaine de Plainpalais. On s'est aussi demandé si la compensation des surfaces en gorrh par de la prairie était vraiment une condition sine qua none imposée par la Direction générale de la nature et du paysage. On peut en tout cas lire dans son préavis qu'il s'agit d'une recommandation, voire d'une forte recommandation. Cela a donné lieu, certes, à pas mal d'interprétations, mais on ne peut en tout cas pas enlever au département d'avoir eu la volonté de compenser cela dans un esprit d'ouverture et, je dirais, dans l'intérêt général.

Les débats de commission ont très vite montré l'attitude puriste des Verts sur le projet de la plaine de Plainpalais, et cela s'est reflété dans les votes. Ensemble à gauche, le Parti démocrate-chrétien et les socialistes ont défendu le projet de requalification de la pointe nord, parce que c'est quand même un espace majeur de notre ville. Il est situé près des autres grands espaces et des bâtiments emblématiques, comme le Grand Théâtre, le Grütli et autres équipements culturels. Il est donc aussi très fréquenté. Pour leur part, le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et une partie du Mouvement citoyens genevois se sont opposés à ce projet, en partie pour des questions de coût, mais je tiens à souligner qu'un commissaire du Mouvement citoyens genevois s'est abstenu. La commission a préféré ne pas entrer en matière sur la réduction du coût. Ce refus ne concernait toutefois pas l'amendement du Conseil administratif, mais celui que certains commissaires se proposaient de faire. Suite à cela, et après que cette proposition a été refusée par la majorité de la commission, le Conseil administratif,

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

par l'intermédiaire de son magistrat, Guillaume Barazzone, a proposé à son tour un amendement pour réduire les coûts de 15%.

L'amendement de M. Barazzone est de nature à pouvoir rallier les groupes qui s'étaient opposés à ce projet. Vous me permettez une incursion, Monsieur le président, puisque cela sort de mon rapport, car il faut quand même souligner quelque chose qui est à mettre à l'actif positif de M. Barazzone. En disant que son département «devait se consacrer à améliorer des petits espaces», M. Barazzone a montré, en effet, que ce département savait aussi allier les problèmes de confort et de sentiment de sécurité avec l'aménagement urbain. Je trouve que c'est intéressant, car la commission avait évoqué l'idée que d'autres espaces seraient beaucoup plus prioritaires que celui-là. C'est aussi une qualité que de savoir améliorer les petits espaces pour permettre à la ville de bien fonctionner pour l'ensemble des habitants.

Le président. Madame, je vous prie de m'excuser, mais il vous faudra conclure. Vous pourrez reprendre la parole par la suite.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio. Je vais finir, Monsieur le président – ne vous inquiétez pas – mais il me semblait important de donner ces éléments en tant que rapporteuse, car l'amendement de M. Barazzone est arrivé après l'étude du projet en commission. Je pense que, pour éviter de longs débats, il vaut mieux expliquer que l'amendement de M. Barazzone vient rassurer une partie des commissaires qui avaient voté contre le projet et qu'il est de nature, au contraire, à lui permettre d'avancer.

Vous permettez, Monsieur le président, que je termine en donnant la position du groupe socialiste, cela vous fera gagner du temps, puisque je ne n'interviendrai qu'une seule fois, et vous serez rassuré. Le groupe socialiste était déjà en faveur de ce projet, car il pense qu'on ne peut pas laisser un espace de cette importance en ville dans l'état dans lequel il se trouve aujourd'hui. Il est de notre responsabilité politique d'offrir des espaces de qualité aux habitants et aux habitantes de notre ville, mais, surtout, il est de notre responsabilité politique de ne pas laisser les lieux être des non-lieux, faute d'aménagements. Nous avons déjà accepté ce projet, nous l'acceptons évidemment aussi avec un coût réduit. Nous accepterons donc l'amendement proposé par le Conseil administratif. Je vous remercie, Monsieur le président, pour votre patience.

M. Christian Zaugg, rapporteur de minorité (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, que voilà des choses

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

bien dites! Mais la réalité est plus prosaïque, alors mettons tout de suite les choses au point. Notre groupe soutiendra l'amendement présenté par le Conseil administratif, car il a à cœur de réaménager ce petit parc public et comme l'on dit: «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.»

Nonobstant, mon rapport de minorité n'est pas venu du hasard, car, après tout, la proposition qui nous avait été présentée était excellente. Son coût se situait, selon M. Sébastien Beuchat, directeur à la Direction générale de la nature et du paysage, dans la fourchette basse du prix au mètre carré pour un espace vert réaménagé. Il n'y avait donc aucune bonne raison pour refuser le projet pour une question de coût.

C'est devant les mauvais arguments évoqués par la majorité de la commission que mon sang n'a fait qu'un tour. Le premier portait en effet sur le coût – et on voit ce qu'en pensait M. Beuchat – cependant, les autres m'ont proprement sidéré: il ne fallait pas réarboriser et reverdir au prétexte que cet endroit était sale, infesté de rats et peuplé de Roms et de dealers... Une dialectique tout à fait renversante! Il faudrait, pour ces raisons, baisser les bras et laisser la ville de Genève se transformer en une obscure ville de province asiatique ou en *barriada* de Lima au Pérou... Les chaussettes m'en tombent. Les conseillers qui ont défendu ces arguments aiment-ils Genève? Je reconnais que leur attitude pose question.

Moi, oui, en tout cas, et c'est la raison pour laquelle je vous invite, chers collègues, à accepter l'amendement proposé par le Conseil administratif, qui réduit encore ce crédit, mais qui aura peut-être l'avantage de mettre une majorité de ce Conseil d'accord, car, enfin, nous devons avoir à cœur d'embellir notre ville et de la sécuriser. Non, les dealers n'ont pas à prendre le dessus, ils ne doivent pas nous faire peur – ils ne me font pas peur – et la meilleure manière d'y remédier, c'est tout simplement de voter ce crédit amendé.

Premier débat

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, comme vous avez pu le lire dans l'excellent rapport de majorité de notre collègue Valiquer Greuccio, les Verts, effectivement, étaient très sceptiques sur ce projet, et cela pour trois raisons. La première tient à la cohérence du projet d'ensemble. Quand on monte un projet en ville de Genève, nous aimons bien qu'on ne commence pas à le modifier en cours de route.

Je vous rappelle que nous avons tous reçu cette magnifique plaquette de vœux 2013. J'en ai reçu huit exemplaires, car je suis des fois un peu long à la comprene... Je remercie néanmoins tous les gens qui me les ont envoyées. Eh bien, le Conseil administratif y a mis en avant la plaine de Plainpalais par une magnifique

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

photo et par le schéma d'ensemble symbolisé. On voit bien que la pointe nord de la plaine de Plainpalais était également prévue en gorrh, il faut quand même le rappeler. Si on aime bien le projet et que l'on essaie de garder cette cohérence, il faut juste se souvenir de cela et du fait que le Conseil administratif en a fait sa plaquette de bons vœux.

Nous avons demandé en commission pourquoi on n'arrivait pas, finalement, à aménager cette pointe nord de façon cohérente. Eh bien, c'est le problème de la rue Harry-Marc. Il aurait fallu la fermer, et on voit tout de suite le problème que cette fermeture provoque. Nous avons donc auditionné le SIS, qui nous a très clairement dit de pas faire ça, car les premières minutes d'intervention sont très importantes; nous le savions, on nous le confirme. Si on doit faire un détour, on perd du temps, ça ne va pas. La commission a compris à l'unanimité qu'on ne pourra pas fermer la rue Harry-Marc tant que la caserne restera à la rue des Bains. A la limite, on peut attendre que la caserne déménage à l'aéroport, mais, là, je crois qu'il faudra être encore un peu patient. Nous nous sommes donc dit que, pour des raisons pragmatiques, il fallait oublier la cohérence de l'aménagement d'ensemble.

Cela dit, la deuxième chose qui m'a énervé en commission, en tout cas à titre personnel, c'est de lire dans la proposition et d'entendre dire que le fait de réaliser ce réaménagement, cette prairie extensive fleurie, était une obligation légale, que la Direction générale de la nature et du paysage l'imposait pour compenser la verdure que l'on avait perdue sur la plaine de Plainpalais. Verdure... C'était plus une zone brune qu'une zone verte, je crois que vous êtes tous d'accord avec moi. Mais quand on a interrogé le fonctionnaire cantonal qui est responsable de cela, il nous a très clairement dit que ce n'était pas une obligation, mais une recommandation, et la Ville l'a appliquée à la lettre. Tant mieux, mais, quand on nous donne ces réponses, nous avons quand même l'impression que le Conseil administratif nous mène en bateau.

Le troisième aspect, c'est effectivement le coût élevé. J'ai entendu tout à l'heure le rapporteur de minorité, M. Zaugg, s'appuyer sur les propos du fonctionnaire cantonal. Il a juste oublié de dire que ce fonctionnaire avait parlé d'un projet de nature en ville qui était plutôt dans la partie basse de la fourchette, mais cela, pour un projet qui a de gros travaux en sous-sol! Pas de chance! Les gros travaux en sous-sol se montent à 188 000 francs sur 2 100 000 francs... Donc, déjà, dans la phrase, il y avait une contradiction. Non! Ce projet est cher, car, pour l'essentiel, il s'agit de remplacer sept arbres: six catalpas et un marronnier. Alors on peut déjà s'étonner que l'on passe par un crédit d'investissement plutôt que par un crédit de fonctionnement. Nous avons d'ailleurs dit que cela pouvait être fait à l'interne. Pour l'essentiel, remplacer sept arbres, mettre en place une prairie extensive fleurie, cela ne coûte pas des mille et des cents; je peux vous le dire, puisque c'est mon travail de tous les jours. Par contre, retravailler sur le mobilier urbain, les luminaires et le cheminement, alors, oui, c'est

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

cher; il faut le dire, c'est cher. Manifestement, le Conseil administratif nous a entendus, puisqu'il nous propose un amendement portant sur une réduction de 350 000 francs. Notre collègue Genecand avait proposé pour sa part une coupe à la hache de 634 000 francs, mais, franchement, on ne savait pas dans quoi on allait, et c'est pourquoi une majorité de la commission a refusé son amendement.

Maintenant on va arrêter, on va d'abord remercier le conseiller administratif Barazzone d'avoir répondu aux demandes de la commission – et on sait pourquoi, il aimerait que ce projet passe – pour essayer de prendre une partie des travaux en prestations internes, ce que va faire le Service des espaces verts. Mais, alors, il faut maintenant travailler cela en commission! Si dorénavant nous travaillons des amendements du Conseil administratif ici en plénière, je peux vous dire que nos débats vont devenir rigolos! Les Verts vous proposent de renvoyer cet objet en commission des travaux et des constructions, d'autant que l'amendement du Conseil administratif précise ceci, au bas de la page 4: «Les démarches en autorisation de construire n'ont pas encore été initiées auprès des services de l'Etat.» Il n'y a donc pas d'urgence; il n'y a pas péril en la demeure. Au nom des Verts, je vous demande de renvoyer à nouveau cet objet, que nous traiterons avec diligence et célérité, et peut-être dans un état d'esprit un peu plus ouvert que ce que nous avons fait ces derniers mois à la commission des travaux et des constructions.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. J'aimerais simplement intervenir sur la demande de renvoi en commission. Je pourrais comprendre votre point de vue s'il s'agissait d'un amendement compliqué qui change complètement le projet. En l'occurrence, il s'agit simplement d'une réduction des coûts, laquelle vous est de plus expliquée. Dans le fond, la seule question qui vous est posée ce soir est de savoir si vous voulez le projet tel quel, ou si vous le voulez, ainsi amendé, avec une réduction des coûts de près de 15%.

S'agissant de la demande d'autorisation de construire, je suis en mesure de vous dire qu'elle est prête et qu'elle sera déposée demain; j'insiste donc vraiment sur le fait qu'il faut absolument voter ce projet ce soir. Je vous explique, pour autant que vous ne renvoyiez pas cette proposition en commission, les raisons pour lesquelles il faut accepter ce projet. Il est vraiment important que l'on puisse très rapidement définir le cahier des charges parce que, contrairement aux services de M. Pagani, nous n'avons pas les moyens en interne de financer les cahiers des charges de l'appel d'offres et parce que le crédit comprend justement les montants nécessaires pour ce faire. Si vous repoussez le vote de cette proposition, nous ne serons pas en mesure de rédiger le cahier des charges assez rapidement, et les travaux risquent de commencer trop tard. Or, vous savez qu'il faut

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

planter plutôt l'hiver et que l'on ne peut pas planter au-delà d'un certain mois, c'est-à-dire à peu près au mois de mars. Cela nécessite véritablement que l'on s'active, si j'ose dire. Je vous demande donc instamment, s'il vous plaît, d'accepter cette proposition ce soir.

M. Guy Dossan (LR). Le groupe libéral-radical avait refusé la proposition en commission, car nous étions bien d'accord d'aménager cette pointe de la plaine, mais pas à n'importe quel prix. C'est bien de le faire, mais il ne s'agit quand même pas de l'un des plus beaux endroits de Genève, coïncé qu'il est entre deux artères pour le moins bruyantes, le troisième côté du triangle étant utilisé assez souvent par les véhicules d'urgence. On ne peut pas dire que ce soit très silencieux. Mais il est vrai qu'il fallait faire un aménagement, et c'est pourquoi nous avons proposé un amendement, certes à la hache, mais nous constatons que c'était une bonne idée. Car si ce soir nous allons accepter évidemment la proposition amendée du magistrat, tout cela, en effet, pose une autre question.

Si dorénavant tous les magistrats proposent en séance plénière un amendement de réduction des coûts de 15% après qu'on leur a refusé une proposition en commission, je pense, Mesdames et Messieurs, que la commission des travaux et des constructions devrait enlever 15% à toutes les propositions que l'on nous fait, puisque, si un magistrat réduit un crédit de 15%, un autre peut faire exactement le même travail lorsqu'il vient en commission. Cela nous arrange bien. Nous nous apercevons que cela fait déjà deux ou trois fois qu'on nous fait le coup. On ne sait pas pourquoi, mais on en arrive tout soudain, après un refus en commission, à nous proposer quelque chose de tout aussi bien mais de nettement meilleur marché. Alors, Messieurs les conseillers administratifs, vous venez de nous donner une excellente idée, nous allons vous suivre de près dans les prochaines propositions qui arrivent en commission des travaux et des constructions.

M. Carlos Medeiros (MCG). Le Mouvement citoyens genevois salue aussi l'amendement proposé par le magistrat Guillaume Barazzone, car nous tenons, effectivement, à mettre en avant l'aspect sécuritaire. Je tiens à rappeler, en effet, qu'aujourd'hui cette pointe est un peu un camp rom au centre-ville, qu'elle est aussi fréquentée le soir par les dealers du quartier, et que c'est l'une des zones criminogènes les plus connues de la ville. Faire des travaux sans prendre en compte cet aspect sécuritaire, notamment au niveau de l'éclairage, non! Cet aspect a été mis en avant dans l'amendement du magistrat, c'est pourquoi nous tenons à saluer cette avancée.

Nous tenons aussi à saluer le fait – et mon préopinant vient de très bien le dire – que l'on arrive toujours à faire, peut-être pas mieux, mais en tout cas la

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

même chose avec moins de moyens. C'est ce qui est intéressant dans l'amendement: certains travaux et certaines dépenses ont en quelque sorte été distribués différemment, notamment en utilisant mieux les services de l'administration. Par conséquent, suite à l'idée émise par M. Dossan, nous serons également partants de faire, à l'avenir – peut-être pas à la hache, mais presque – des coupes linéaires de 10% à 15%. On verra finalement si le magistrat, notamment M. Pagani, qui est quand même connu pour faire de beaux projets... (*Remarque de M. Pagani.*) Parlons-en du Grand Théâtre, Monsieur Pagani – vous lui transmettez, Monsieur le président – ça, c'est le dérapage par excellence... On pourrait aussi parler de la plaine de Plainpalais tout court. Ce serait effectivement un bon exemple à suivre pour les magistrats, afin de faire la même chose – aussi bien – avec moins de moyens.

M. Laurent Leisi (MCG). Malgré la fumisterie que constitue l'ensemble du projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais, qui a vaguement coûté 50 millions, qui a savamment et intelligemment été saucissonné, histoire d'enfumer la population genevoise, il est évident qu'il faut rendre cette parcelle de parc à la population. Je salue donc le pragmatisme de M. Barazzone, qui a compris qu'on ne faisait pas n'importe quoi à n'importe quel prix. 350 000 francs sur un budget initial de 2 millions, ce n'est pas rien, à mon avis, alors on peut saluer l'effort qui a été entrepris.

Le Mouvement citoyens genevois acceptera l'amendement amené par M. Barazzone. Par contre, il sera particulièrement sensible à ce que ce parc ne soit définitivement plus un camp de gitans et de Roms, où grouillent d'ailleurs des rats, des dealers, et j'en passe... Nous serons sensibles à cet effort et nous serons sensibles au fait que M. Barazzone surveille ce qui va se passer, afin que ce parc soit réellement rendu à la population genevoise.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, le Parti démocrate-chrétien salue tout d'abord le geste de notre magistrat, Guillaume Barazzone, qui a offert à une réduction de crédit à la population. Il y a quand même une urgence immédiate à enlever cette verrue du centre-ville, lequel, aujourd'hui, est pollué par ce petit espace de 5000 mètres carrés, qui est un véritable terrain vague. Nous avons l'obligation d'agir très rapidement. Certes, 350 000 francs ont été déduits, mais nous devons agir tout de suite pour les raisons que le magistrat a évoquées. Nous devons agir pour la sécurité de nos concitoyens, car ce parc n'est pas fréquentable. Nous avons l'obligation de le rénover physiquement, et le magistrat va aussi s'engager en faveur d'un accompagnement sécuritaire pour que les citoyens puissent à nouveau s'approprier cet espace. Je suis convaincu qu'il sera tout à fait

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

possible d'avoir une nouvelle qualité de vie pour nos concitoyens, puisque c'est de cela que nous parlons.

Maintenant, renvoyer cet objet en commission des travaux et des constructions comme le proposent les Verts, c'est non. Je crois qu'il faut accepter ce budget ce soir pour que les services puissent aller de l'avant sur ce dossier le plus rapidement possible.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, ce projet est un véritable cas d'école. On nous a proposé en commission de réduire ce montant de 600 000 francs, ce qui a été refusé, mais voilà qu'un amendement déposé en séance plénière nous propose maintenant de le réduire de 300 000 francs! Cela veut dire qu'en demandant de réduire la facture le Parti libéral-radical avait raison, puisqu'on lui accorde, au moins en partie, la possibilité de réduire le budget qui nous est annoncé.

Nous partons là dans une situation où, par principe, nous allons pouvoir mettre en doute tout ce que l'on nous présentera. Le projet était d'un coût précis; aujourd'hui, il l'est beaucoup moins, puisqu'on nous propose de le réduire de 350 000 francs. On pourrait se demander finalement si, en lui mettant un peu la pression, le Conseil administratif ne pourrait pas revenir avec une facture qui serait encore réduite de 500 000 francs! Je pose cette question-là, car, connaissant le problème que constitue le déficit budgétaire de 25 millions, qui nous sera soumis d'ici la fin de cette année, et sachant que la dette augmentera de 200 millions de francs, il faudra bien, à un moment donné, que le Conseil administratif présente à ce délibératif des projets dont les factures sont moins élevées. En d'autres termes, il faut que nous puissions voir que le Conseil administratif a une volonté claire de réduire maintenant les coûts.

Un premier pas est fait avec ce projet, puisque la facture sera réduite. Cela dit, elle pose par principe un problème, puisque l'on pourra – comme l'a dit notre collègue Dossan – suspecter que tous les projets puissent être réduits d'une partie de la somme totale. Cela pose vraiment un problème de fond, et c'est pourquoi nous partageons la proposition du groupe des Verts de renvoyer ce projet en commission des travaux et des constructions, afin que nous ayons quand même quelques explications et que nous sachions exactement sur quoi nous voterons. (*Brouhaha.*)

J'entends dire qu'il y a urgence à cause de la sécurité. Je suis bien content de vous entendre parler de sécurité, car, finalement, s'il y a des problèmes de sécurité sur ce tout petit bout de terrain, n'avons-nous pas à disposition la police et les APM? Ce n'est pas le fait de mettre tout à coup quelques arbustes et un éclair-

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

rage à diodes qui va révolutionner la sécurité. On peut très bien attendre. Ce que j'espère maintenant du Conseil administratif, connaissant les problèmes financiers que nous avons, c'est qu'il nous présente des projets beaucoup moins luxueux. Hier, on a inscrit à l'ordre du jour près de 1,5 million de francs dans le cadre de la proposition PR-1045, qui traite des places de jeux dans les parcs publics. On ne va pas pouvoir accepter, comme cela, n'importe quel prix pour n'importe quel jeu ni n'importe quel prix pour n'importe quelle rénovation, comme on le fait aujourd'hui.

L'Union démocratique du centre a refusé ce projet en commission. Aujourd'hui, il acceptera avec les Verts son renvoi en commission des travaux et des constructions, mais précisons que l'urgence est toute relative. Ce n'est pas le réaménagement de la pointe de Plainpalais qui changera grand-chose aux problèmes de sécurité qui sont constatés dans cet espace. Ceux-ci sont dus au fait que la présence policière est insuffisante. Quant au réaménagement, à mon avis, il peut très bien attendre encore une année, ou alors, que le Conseil administratif nous présente un autre projet minimum pour que l'on puisse offrir aux Genevois ce bout de terrain un peu plus agréable que ce qu'il est aujourd'hui.

M. Alexandre Wisard (Ve). Je reviens sur la notion d'urgence, car il y a quelque chose que je ne comprends pas, et j'espère que le magistrat pourra éclairer ma lanterne. Vos services vont déposer cette semaine le dossier en autorisation de construire. Vous savez que, même pour des objets relativement simples, cela prend du temps. Pour ce dossier, je pense que vous en avez au minimum pour quatre à six mois pour obtenir une autorisation de construire. Ça doit circuler dans les services, dans les commissions cantonales extraparlimentaires, cela prend du temps. Mais cela veut dire que vous n'ouvrirez pas de chantier avant le printemps, avant avril ou mai. Or, j'ai entendu tout à l'heure votre remarque, qui était justifiée: on plante les arbres en hiver quand la sève est dans l'arbre, pas dans les feuilles. Si votre chantier ne dure que douze mois – c'est ce qui nous est annoncé dans la proposition – vous ne pourrez de toute façon pas planter les arbres avant mars 2014, puisqu'en général on plante les arbres en fin de chantier pour éviter que les racines ne se tassent au passage des machines. Les plantations se font tout à la fin, c'est la cerise sur le gâteau.

Je n'arrive donc pas à comprendre où est l'urgence, pour vous, par rapport au calendrier des travaux et, bêtement, pour obtenir une autorisation de construire. Je persiste à croire que le renvoi en commission des travaux et des constructions aurait du sens. A moins que cela ne vous fasse souci. C'est vrai que la commission des travaux et des constructions n'est pas forcément la plus facile dans ce parlement municipal... J'attends vos explications, Monsieur le magistrat, et je vous en remercie.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

Le président. Je salue à la tribune notre désormais ancien collègue, qui l'est depuis hier, M. Yves de Matteis. (*Applaudissements.*) Dans la foulée, je donne la parole à M^{me} Valiquer Grecuccio.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Merci, Monsieur le président. J'aimerais intervenir non seulement au nom du groupe socialiste, mais aussi comme présidente de la commission des travaux et des constructions. Si vous avez lu avec attention l'amendement proposé par M. Barazzone – et je crois bien que vous l'avez fait – il ne faut pas dire qu'il est arrivé tout d'un coup avec cette proposition de réduction de 15% parce que l'autre magistrat, M. Pagani, aurait fait trop cher. Je veux bien qu'on utilise les projets à des fins politiques, mais je pense qu'il faut quand même recadrer nos débats pour garantir leur faisabilité. Cette réduction est très claire, et vous l'avez lu comme moi dans la proposition d'amendement de M. Barazzone: on reprend à l'interne des prestations qui étaient auparavant facturées. Les services de M. Barazzone peuvent, de ce fait, réduire les coûts, puisque la fourniture d'arbres, les travaux de plantation et de garantie de reprise sont reprises – c'est le cas de le dire – par le département.

D'autre part, vous aurez vu que certains coûts ont été diminués, notamment pour la fourniture des arbres, qui sera prise en charge par le Service des espaces verts. Au fond, ces coûts sont retravaillés parce que les prestations sont reprises. Alors je me réjouis, car après avoir parfois entendu en commission des travaux et des constructions, ou en commission des finances, lorsque j'ai eu l'honneur d'y être invitée, qu'il fallait supprimer certains services pour les donner à l'extérieur, on voit là tout l'intérêt qu'il y a de solliciter les prestations à l'interne pour faire diminuer les coûts. D'ailleurs, cela a quand même un coût. Il n'est certes pas directement répercuté; on réduit le coût de 15%, mais on utilise des forces de travail à l'interne. On utilise aussi un niveau de prestations et on utilise une partie du budget de M. Barazzone. C'est pourquoi nous devrions plutôt louer la collaboration entre deux départements pour faire aboutir un projet. En l'occurrence, nous étions quand même un certain nombre de groupes à vouloir le soutenir. Très clairement, le groupe socialiste est tout à fait prêt à voter cet objet en plénière, car, de fait, ces coûts n'ont pas changé, ils ont simplement été ventilés de manière différente.

Quant à dire que c'est un projet luxueux, excusez-moi, mais, aujourd'hui, dans n'importe quelle ville, quand on réaménage, on profite de changer le mobilier urbain, de replanter des arbres, de requalifier des espaces, et je pense que c'est important de le faire parce que les tracés, tels qu'ils seront revus, correspondent simplement aux déplacements des gens qui traversent ce lieu, qui vont prendre le tram, qui vont en direction de la place de Neuve pour aller au spectacle, qui reviennent et qui le retraversent. Les trajets qui sont suivis sont ceux

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

qui, aujourd'hui, correspondent à la pratique et à l'installation de l'arrêt de tram, ce qui n'est pas le cas des trajets anciens, puisqu'ils n'arrivent pas à l'endroit où ils devraient arriver. Alors on se calme, il n'y a rien de luxueux là-dedans. Il s'agit simplement de proposer un projet en adéquation avec les pratiques urbaines. Au lieu d'ergoter, on ferait mieux de saluer le fait que les deux départements ont entendu la commission, essayé de trouver des solutions à l'interne pour permettre de réaliser un projet et d'améliorer le confort, car, effectivement, c'est un objectif qu'on devrait tous et toutes partager.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, plusieurs choses ont déjà été dites. Je tiens aussi à remercier M. Barazzone pour l'amendement, puisqu'un effort certain a été fait sur le coût. On se demande aussi, suite aux propos de M. Dossan, si dorénavant on ne couperait pas chaque proposition quasiment de 15% sachant que cela peut se faire...

Je voulais juste revenir sur la proposition en elle-même. Elle nous convient très bien, et je pense que la plupart des commerçants de la place du Cirque et des environs immédiats vous remercieront et remercieront ce Conseil municipal de faire les travaux le plus vite possible. Aujourd'hui, en effet, cette pointe nord de la plaine de Plainpalais est intraversable la journée – et la nuit aussi – parce qu'on risque de marcher sur les Roms ou de rencontrer des dealers, sans parler des rats qui grouillent dans le coin. (*Brouhaha.*) C'est à la fois une question d'insalubrité et d'insécurité et c'est tout à fait insupportable pour tous les gens qui habitent autour de cette place et, évidemment, pour les commerçants qui y travaillent.

Il est clair qu'on ne peut pas fermer la rue Harry-Marc parce que c'est un passage d'urgence. Ça, c'est sûr, on ne va pas revenir sur ce sujet. Par contre, quand je regarde le plan de l'amendement général, je ne peux que me réjouir, parce que le tourner à gauche sur la place du Cirque en venant du boulevard Georges-Favon existe à nouveau. Alors j'aimerais savoir si on va le maintenir, ou si c'est juste un oubli ou de la fumée pour nous embellir la chose, Monsieur le magistrat. Ce tourner à gauche faciliterait la vie de beaucoup de gens. Si on pouvait le maintenir, tel qu'il est proposé dans le plan, ce serait une bonne chose.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je reprends la parole rapidement pour dire qu'après l'intervention de notre collègue, M^{me} Valiquer Grecuccio, je ne comprends plus du tout le projet. Je n'y comprends plus rien, et c'est pourquoi il est vraiment nécessaire de le renvoyer en commission. Moi, je lis dans la proposition d'amendement que «plusieurs commissaires, favorables, sur le principe, au projet de réaménagement, ont souhaité que les coûts de ce dernier soient diminués». Jusque-là, c'est clair. Je poursuis: «Cette proposition d'amendement

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

prévoit une réduction des coûts du projet de 15%. Par ailleurs, le projet a été remanié.» Il n'a jamais été question de dire qu'on reventilait une partie des coûts pour réduire le financement de ce projet. Il est clairement indiqué dans le texte qui nous est soumis que le projet a été revu et que les coûts ont été abaissés. Or, vous nous dites le contraire, Madame la conseillère municipale. Je n'arrive donc plus à comprendre et j'insiste vraiment pour que nous renvoyions cela à la commission des travaux et des constructions. La dernière intervention de notre collègue Vert était excellente, il n'y a pas urgence de voter cela ce soir. Donnons-nous le temps – nous l'avons – pour étudier plus à fond ce dossier.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs, je ne suis pas à la commission des travaux et des constructions, par contre je suis abasourdi par la logique de certains partis qui siègent au sein de ce Conseil. On nous a dit que la diminution des coûts était due à la reprise des travaux à l'interne. Mais cela me fait quand même quelque souci! Les fonctionnaires qui vont reprendre ces travaux à l'interne vont-ils se décharger d'autres travaux et les externaliser, ce qui renchérrait d'autant plus d'autres coûts? C'est une question que je me pose et que je vous pose, Mesdames et Messieurs. Ont-ils vraiment du temps libre pour cela? Tant mieux si c'est le cas, mais je crois que le problème soulevé par les réponses est beaucoup plus important que le problème de départ. C'est le moment ou jamais de renvoyer cela à la commission des travaux et des constructions. (*Remarques.*) Et que chacun réfléchisse! Au nom du peuple – même si je ne suis le représentant que d'une partie, nous vous supplions de réfléchir de manière logique et de renvoyer cela à la commission des travaux et des constructions.

M. Guy Dossan (LR). Je voudrais juste réagir aux propos de M^{me} Valiquer Grecuccio, qui disait tout à l'heure que certains étaient pour la suppression de services entiers. Il est vrai, Madame, que, dans certains budgets, nous avons proposé la suppression de certains services qui faisaient doublon, par exemple, avec ceux de l'Etat. Mais je ne me rappelle pas que nous ayons toujours demandé la suppression de services qui fonctionnent. Au contraire, nous avons dit qu'il fallait s'appuyer sur les personnes compétentes, lorsque nous en avons dans les services. C'est le cas, par exemple, pour l'Ile Rousseau. Un certain magistrat voulait lancer un concours international pour la refaire, mais nous avons réussi à le faire avec le personnel que nous avons.

Le Service des espaces verts est un excellent service qui met en valeur des lieux très importants de notre ville, des lieux emblématiques. Eh bien, là, c'est parfaitement logique et naturel que ce service s'occupe de ce genre de travaux. Je ne vois pas du tout ce qu'il y a de surprenant, et c'est pourquoi nous ne comprenons pas les paroles de M^{me} Valiquer Grecuccio de tout à l'heure.

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. J'aimerais tout d'abord revenir sur la question du renvoi en commission, car je crois que nous nous sommes mal compris, Monsieur Wisard. Vous avez raison de dire que les travaux durent douze mois et que la plantation des arbres se fera non pas cet hiver mais l'hiver prochain. Je vous l'ai dit, il n'y a pas d'urgence absolue. La raison pour laquelle je vous demande de voter ce crédit maintenant, c'est que cela fait de nombreux mois que cette proposition a été déposée, que les coûts augmenteront si on attend – puisque les coûts augmentent toujours quand on repousse les projets – et simplement parce qu'il y a une grande attente de la population, qui n'en peut plus de voir que cet endroit, censé être une vitrine de nos quartiers, de notre ville, est devenu une véritable verrue, un espace totalement délaissé et dans un état déplorable.

J'ai honte de voir ce genre d'endroit dans notre ville, et je pense véritablement que ce projet-là va permettre à la fois d'embellir notre ville et d'améliorer la vie du quartier. Certains ont dit que ce lieu était mal situé, qu'il n'était pas au bon endroit. Peut-être que c'est vrai, mais allez dire à tous les habitants de la Jonction, qui ont très peu d'espaces verts, qu'il ne faut finalement rien faire et continuer comme avant, alors que cet endroit, franchement, est infréquentable aujourd'hui, que l'herbe ne ressemble plus à de l'herbe, puisqu'elle est brune, et que l'éclairage est totalement inexistant.

Je pense que nous devons nous soucier – et M^{me} Valiquer Grecuccio l'a dit tout à l'heure – non pas simplement des grands parcs illustres de notre ville dans lesquels les gens et les touristes vont se promener, mais également de ces petits espaces de quartier qui font la vie du quartier et le bonheur des gens. Il y a des gens qui n'ont pas la chance d'avoir des jardins, alors je pense que ces espaces permettent aussi aux gens qui habitent le quartier et qui y travaillent d'aller peut-être y pique-niquer lors de leur pause de midi ou d'y lire un bouquin. Or, aujourd'hui, cet endroit-là est véritablement laissé à l'abandon. Je vous remercie vraiment de suivre le point de vue du Conseil administratif, qui vous demande d'accepter la proposition amendée ce soir, puisque la question qui vous est posée n'est pas de savoir si vous voulez remanier le projet, mais si vous l'acceptez avec une diminution des coûts de 15%.

Je vais encore expliquer ce que cela veut dire. Il y a à la fois une part des coûts qui est reprise en interne, comme la fourniture d'arbres. Vous savez que le Service des espaces verts dispose d'un certain nombre d'arbres aux Bornaches. Au lieu de les acheter à l'extérieur, nous les fournissons normalement nous-mêmes. Et puis, évidemment, le projet a été affiné, si j'ose dire, de manière à économiser un certain nombre de coûts. Nous n'avons pas fait de tours de magie; nous avons simplement repris le projet, notamment à la demande de la commission, et je la remercie d'avoir attiré notre attention sur le fait que ce réaménagement était une priorité, mais pas à n'importe quel prix. Voilà, nous avons fait le travail, et je vous remercie vraiment de ne pas renvoyer cette proposition en commission, et de

l'accepter. Elle va permettre à la population de se réapproprier un lieu qui a été délaissé. C'est un espace public, il faut que les gens puissent se le réapproprier. Or, l'état dans lequel il se trouve aujourd'hui ne permet pas à la population de l'occuper normalement. J'insiste aussi sur l'éclairage. Nous parlions de sécurité et de la police municipale. Vous savez que l'éclairage permettra également de renforcer ce sentiment de sécurité et la sécurité. Aujourd'hui, malheureusement, cet endroit est très sombre et il est difficilement traversable, dès que la nuit tombe, pour un certain nombre de gens qui souhaiteraient passer par là.

J'aimerais enfin vous dire qu'il ne s'agit pas simplement d'un projet particulier dans le cadre du réaménagement de la plaine de Plainpalais. Le Conseil administratif, et en particulier celui qui vous parle, a la volonté de réaménager ces petits espaces, de reverdir ces quartiers qui sont souvent trop gris, souvent trop tristes. Vous avez l'occasion ce soir de donner un signe fort au Conseil administratif, et aussi à la population qui demande depuis un certain temps d'embellir simplement cette ville, de réaménager le quartier et de tout simplement améliorer la qualité de vie.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne reviendrai pas sur le projet en tant que tel, bien que je pense que tous les citoyens de la cité aient le droit d'avoir des espaces publics de qualité. C'est mon point de vue, et je m'échine à longueur de journée depuis six ans à faire en sorte que ce soit le cas, que ce soit à la place Simon-Goulart, à la plaine de Plainpalais, au bord de la rade, j'en passe et des plus ardues encore.

J'aimerais simplement porter une réflexion concernant les affirmations de M. Dossan. Réfléchissez bien, Monsieur Dossan, à ce que vous avez dit quand vous avez proposé une coupe linéaire. Nous avons auditionné M. Rufener, qui est secrétaire général de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment. Il nous a dit que le dumping salarial que vous avez toutes et tous dénoncé, que nous dénonçons notamment dans les entreprises du bâtiment, venait de moi. Je lui ai dit: «Comment! Il vient de moi! Je ne comprends pas.» Et il me répond: «Oui, parce que vous serrez tellement les prix que les entreprises auxquelles vous adjugez vos travaux sont obligées de sous-traiter et que celles qui sont désignées comme tel sont obligées de le faire à leur tour. Je lui ai dit que ce qu'il affirmait n'était pas possible, que mes collègues en sont témoins, puisque je suis pour un pacte social. Je vous invite à auditionner M. Rufener, Mesdames et Messieurs, parce que c'est très intéressant, il me dit alors d'aller consulter la statistique fédérale qui montre que les prix de la construction n'ont pas augmenté depuis ces dix dernières années...

Il y a là un véritable problème, Mesdames et Messieurs, car les entreprises et les petites et moyennes entreprises que vous êtes censés soutenir n'arrivent plus à tourner. C'est la réalité. A force de serrer les prix, nous enclenchons deux phé-

Proposition: réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais

nomènes: la disparition des petites et moyennes entreprises et un phénomène de dumping. J'en prends ma part de responsabilité, car, jusqu'aux explications de M. Rufener, je n'avais pas conscience du fait que de devoir serrer les prix comme je le fais depuis six ans induisait ces phénomènes que je dénonce. Je tenais donc à porter cette réflexion. Nous sommes responsables de cette situation, et si nous ne voulons pas voir se développer encore plus de phénomènes de xénophobie dans notre ville, nous avons intérêt, Monsieur Dossan – vous pour les intérêts que vous défendez, moi pour d'autres – à y faire très attention. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi de la proposition et de l'amendement du Conseil administratif à la commission des travaux et des constructions est refusé par 51 non contre 15 oui.

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif est accepté à l'unanimité (68 oui).

(*N.d.l.r.: Voir l'amendement p. 2443.*)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 52 oui contre 3 non (12 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 790 300 francs destiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais.

Proposition: plans localisés de cheminement pédestre à la gare des Eaux-Vives

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 790 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2013, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation des plans localisés de cheminement pédestre N° 29898, situé entre la route de Frontenex (N° 60) et le site de la gare des Eaux-Vives, feuille 23, section Genève Eaux-Vives du cadastre communal, et N° 29899, situé entre la route de Frontenex (N° 60 A) et le site de la gare des Eaux-Vives, feuille 23, section Genève Eaux-Vives du cadastre communal (PR-1039 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La rapporteuse remercie chaleureusement M^{me} Danaé Frangoulis pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2013. La commission, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, a étudié cette proposition lors de sa séance du 17 octobre 2013.

M. de Rivaz, adjoint au service de l'urbanisme vient présenter le projet, en rappelant qu'il l'a déjà présenté il y un an. Le projet est soumis à nouveau à la

¹ Proposition, 1600.

Proposition: plans localisés de cheminement pédestre à la gare des Eaux-Vives

Ville suite à la réalisation d'enquêtes publiques. Le projet vise à permettre un passage aisé entre le haut et le bas du quartier des Eaux-Vives, historiquement séparé en deux en raison de la gare des Eaux-Vives. La topographie actuelle sera gommée et des liaisons seront recréées, par le biais des chemins piétons prévus en faveur des habitants du quartier. Les enquêtes publiques qui ont eu lieu n'ont fait l'objet d'aucune observation. L'un des chemins traverse un terrain dont le propriétaire accepte le projet de cheminement piéton proposé par la Ville. La procédure municipale implique que le projet revienne devant le Conseil municipal afin que celui-ci donne son préavis.

Il est rappelé par la présidente de la commission que les deux projets avaient été acceptés à l'unanimité, en son temps.

Sur une question d'une commissaire, M. de Rivaz confirme qu'aucune modification n'a été apportée au projet depuis un an.

Il est passé au vote et la commission accepte le projet à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération I est mis aux voix; il est accepté par 57 oui contre 1 non.

L'article unique de la délibération II est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité (61 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 13, alinéa 1, de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – De donner un préavis favorable en vue de l'approbation du projet de plan localisé de cheminement pédestre N° 29898, situé entre la route de Frontenex (N° 60) et le site de la gare des Eaux-Vives.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 13, alinéa 1, de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – De donner un préavis favorable en vue de l'approbation du projet de plan localisé de cheminement pédestre N° 29899, situé entre la route de Frontenex (N° 60 A) et le site de la gare des Eaux-Vives.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

- 8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012 en vue du boucllement de trois crédits (étude et construction) terminés, gérés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, avec l'ouverture de crédits complémentaires pour un total de 286 458,80 francs, soit:**
- I. boucllement du crédit destiné à la rénovation et au réaménagement du préau de l'école des Eaux-Vives, situé rue des Eaux-Vives 80-86, parcelle N° 281, feuilles N^{os} 51 et 59 du cadastre de la commune de Genève, section des Eaux-Vives (arrêté II de la proposition PR-587), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 37 669,87 francs;**
 - II. boucllement d'un crédit de réalisation terminé, destiné à la réfection des quatre blocs sanitaires du groupe scolaire de Trembley I (arrêté I de la proposition PR-647), géré par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, d'un montant de 662 500 francs, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 99 141,02 francs;**
 - III. boucllement d'un crédit de réalisation terminé, destiné à la réfection des toitures des bâtiments B et C du groupe scolaire des Contamines (arrêté I de la proposition PR-829), géré par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, d'un montant de 334 400 francs, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 149 647,91 francs (PR-986 A)¹.**

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 12 septembre 2012.

La commission, sous la présidence de M. Alberto Velasco, a étudié la présente proposition lors des séances du 2 octobre 2012 et du 30 janvier 2013.

La rapporteuse remercie M. Léonard Jeannet-Micheli et M^{me} Stefanie Günther Pizarro pour l'indispensable contribution de leurs excellentes notes de séances.

¹ «Mémorial 170^e année»: Proposition, 1447.

Rappel de la proposition

Cette proposition présente trois crédits complémentaires, d'un total de l'ordre de 300 000 francs, pour des écoles: préau des Eaux-Vives, sanitaires à Trembley et toiture aux Contamines.

Séance du 2 octobre 2012

Il est simplement décidé d'auditionner M. Rémy Pagani, maire, chargé du département des constructions et de l'aménagement.

Séance du 30 janvier 2013

Audition de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Patrick Fuchsloch, adjoint de direction au département de la cohésion sociale et de la solidarité

Ce sont trois dépassements de crédit de natures très différentes.

Le premier dépassement concerne la proposition PR-587, soit la réfection de deux préaux: Cité Jonction et Eaux-Vives. Ces deux chantiers se sont bien passés. Toutefois, le chantier des Eaux-vives a présenté le présent dépassement car il y a eu une très forte opposition de la part de l'Association des parents d'élèves. Celle-ci estimait qu'il y avait trop de risques que différentes choses soient cachées sous le sol en copeaux, lequel cadrerait pourtant très bien avec l'aire de jeux naturelle et répondait aux normes européennes. L'association a exigé et obtenu un sol de sécurité en matière souple. Le remplacement du sol, initialement posé, a donc bel et bien eu lieu et occasionne ce dépassement.

Le deuxième dépassement relève de la proposition PR-647, soit la réfection de différents éléments d'école: quatre blocs sanitaires à Trembley, sécurisation des façades du Sujet, réfection des sols de Cayla et réfection du sol de la salle de gym au 31-Décembre. C'est, en fait, au niveau de Trembley que différents problèmes se sont posés en cours de chantier, en particulier au niveau de la toiture et de la ventilation des sanitaires. Le remplacement de ces quatre blocs sanitaires n'a pas pu avoir lieu comme prévu initialement en une seule étape, soit pendant l'été. Le risque de se retrouver à la rentrée scolaire sans sanitaires était trop grand. C'est donc pour cette raison que les travaux ont été échelonnés sur deux années et entraîné des intérêts intercalaires qui n'étaient bien sûr pas prévus dans la proposition d'origine.

Le troisième dépassement provient de la proposition PR-829, qui concerne différentes écoles: réfection de deux toitures, fourniture et pose de cellules pho-

Proposition: boucllement de divers crédits de rénovation d'écoles

tovoltaïques à Contamines, réfection de la toiture à Saint-Antoine, réfection du préau supérieur aux Vollandes, réfection du préau à Liotard. Le dépassement concerne la toiture de l'école de Contamines et résulte d'une stupide erreur de métré. La décision de continuer le chantier et d'assumer un dépassement a dû être prise pendant les vacances scolaires et, par conséquent, politiques. L'erreur est bien sûr regrettable mais il convient de mettre en parallèle une économie globale d'environ 187 000 francs sur la proposition PR-829.

Discussion et vote après l'audition

Concernant le deuxième dépassement soumis, une commissaire exprime son insatisfaction car, bien que la décision ait été prise en urgence pendant les vacances scolaires, compte tenu du montant du dépassement, le Service des écoles et institutions pour l'enfance aurait dû signaler cette erreur et, par conséquent, le dépassement y relatif à la commission des travaux ou des finances, car c'est un principe de signaler ce type de problème. En fait, il incombait à l'ancien magistrat autrefois en charge du Service des écoles et institutions pour l'enfance de remplir cette exigence auprès des commissions du Conseil municipal. Il est toutefois avéré que, comme la proposition initiale avait ciblé a priori des travaux courts de moins de six mois, la question d'intérêts intercalaires n'était pas opportune.

Bien que toutes les places de jeux relèvent d'une concertation des différents partenaires scolaires avec les parents d'élèves, maisons de quartier, etc., et que, en ce qui concerne le préau des Eaux-Vives, celle-ci ait effectivement eu lieu et qu'il s'agissait d'un projet d'architecte que la commission d'accompagnement avait validé en son temps, cette concertation a débouché sur un échec puisqu'il a fallu se dédire du premier choix et changer le sol initialement prévu. La question des sols souples est une vraie question, dans la mesure où le Service des écoles et institutions pour l'enfance préférerait les copeaux parce que c'est moins cher, plus facile d'entretien et que cela donne un aspect plus naturel, mais qu'il a arrêté de mettre ce type de matériau, à la requête exigeante des parents, parce qu'ils ne sont pas en mesure de garantir un nettoyage satisfaisant au quotidien. C'est la raison pour laquelle, il n'y a plus de copeaux dans les préaux d'école. Les commissaires sont heureux de noter que le Service des écoles et institutions pour l'enfance est en train de revoir la planification, la concertation avec les partenaires et la politique de la Ville de Genève en matière de places de jeux afin d'avoir une approche globale en la matière.

Les commissaires sont unanimes à regretter mais, bien sûr, aussi à excuser l'erreur de métré. C'est aussi à l'unanimité que les commissaires présent-e-s acceptent cet objet. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

Proposition: boucllement de divers crédits de rénovation d'écoles

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération I est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (58 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (57 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée à l'unanimité (57 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 959 500 francs voté par le Conseil municipal le 26 mai 2008 (PR-587 arrêté II) est bouclé.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire aux crédits mentionnés à l'article premier de 37 669,87 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 3. – Le crédit complémentaire à l'article 2 sera amorti sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: boucllement de divers crédits de rénovation d'écoles

décide:

Article premier. – Le crédit de 662 500 francs voté par le Conseil municipal le 1^{er} avril 2009 (PR-647 arrêté I) est bouclé.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article premier de 99 141,02 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 3. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2013, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article second.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 334 400 francs voté par le Conseil municipal le 22 mars 2011 (PR-829 arrêté I) est bouclé.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article premier de 149 647,91 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 3. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2013, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article second.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits d'investissement pour un montant total de 1 857 000 francs destinés au réaménagement partiel de la bibliothèque de la Cité, située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité, soit:

- un crédit de 854 000 francs destiné au remplacement des étagères et du mobilier;
- un crédit de 1 003 000 francs destiné au remplacement de la moquette, du système électrique et de la lustrerie, ainsi qu'au déménagement et à la mise en garde-meubles des collections (PR-984 A)¹.

Rapport de M. Rémy Burri.

La proposition PR-984 a été renvoyée en commission le 3 septembre 2012. La commission s'est réunie une fois pour traiter le sujet, à savoir le 9 janvier 2013, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, qu'il en soit sincèrement remercié.

Séance du 9 janvier 2013

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, M^{me} Martine Koelliker, adjointe de direction au département, M^{me} Laurence Cochard, adjointe de coordination à la Direction du patrimoine bâti, M^{me} Vanessa Moro, architecte, et M. Olivier Goy, sous-directeur des Bibliothèques et discothèques municipales

Présentation de la proposition PR-984

M. Kanaan rappelle qu'en février 2012 une étagère de la bibliothèque de la Cité est tombée et a blessé une employée. La bibliothèque a dû fermer pendant deux semaines. L'enquête qui a suivi a montré que les rayons où reposent les livres tendent à plier sous leur poids. Les meubles choisis il y a une vingtaine d'années pour équiper la bibliothèque ont été acquis selon des critères pour le moins économiques. Le matériel choisi n'était pas fait pour durer trente à quarante ans et ne répondait pas à des critères professionnels.

M. Goy présente la proposition et commence l'exposé en rappelant que la Bibliothèque de la Cité a été ouverte en 1991. Dès juillet 2011, des failles ont été

¹ «Mémorial 170^e année»: Proposition, 800.

constatées sur les étagères de la zone «histoire de l'art», où le mobilier doit supporter les ouvrages les plus lourds. Les étagères les plus affectées ont été libérées des livres les moins demandés (désherbage) et des recherches de pièces de rechange ont été entreprises auprès du fournisseur. C'est dans ce contexte qu'en février 2012 une étagère a cédé et est tombée, blessant à la tête une employée de la bibliothèque. Un expert a été mandaté dans la foulée par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), qui a présenté ses constatations et conclusions. Il a constaté que les rayons en aggloméré n'étaient pas assez rigides, que les supports trop fins se déformaient sous le poids et que les butées en plastique s'avéraient peu pratiques et engendraient des pertes de stabilité. Sa conclusion est que le mobilier actuel, en service depuis l'inauguration de l'institution, n'est pas conçu pour un usage intensif pendant trente à quarante ans. Sur sa recommandation, des travaux de sécurisation provisoire ont été effectués jusqu'en mai 2012. Il souligne que les renforcements réalisés sont faits pour durer deux ans au maximum. Parmi les scénarios d'avenir, l'idée de consolider les étagères actuelles pose des problèmes de compatibilité avec les fournitures existantes, de résistance au poids et de coût. Cette solution pourrait durer tout au plus cinq ans. C'est pourquoi le remplacement complet des rayonnages est vraisemblablement la meilleure solution. M. Goy explique que les rayonnages demandés sont en acier et conçus pour un usage intensif d'au moins trente ans. Les tables et chaises devraient être facilement déplaçables. M. Goy formule le vœu d'une installation d'une station automatique qui permettrait au public de rendre les documents empruntés vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept.

M. Goy souligne aussi l'importance pour le personnel de l'institution de bénéficier de places de travail répondant aux normes ergonomiques. M^{me} Cochard expose enfin que les travaux prévus dans la délibération II, comprenant le rafraîchissement des murs et de la moquette dans les trois espaces ouverts au public, et le remplacement des installations électriques et de la lustrerie. Elle souligne la forte demande d'une station de service 24/24, qu'elle propose d'installer sur une façade vitrée, près de l'entrée de la bibliothèque. M. Kanaan rectifie les libellés des articles premiers des délibérations I et II: le nom «Bibliothèque de Genève» doit être remplacé par «Bibliothèque de la Cité».

En réponse aux questions de deux commissaires sur les frais de déménagement, de garde-meubles et d'assurance, M. Goy explique que les montants signalés dans la proposition et l'exposé sont compris dans le devis fourni par le garde-meubles. M. Kanaan ajoute que, dans l'absolu, un garde-meubles en propre ferait bien sens car, dans la réalité, la Ville manque cruellement de locaux de stockage. Dans le cas présent, le recours à une société privée permet surtout de maintenir la bibliothèque ouverte.

A la question d'un commissaire concernant le prix des rayonnages lors de la construction de la Bibliothèque de la Cité en 1991, le département de la culture et du sport a fait parvenir à la commission des travaux et des constructions une copie

de la demande de crédit de réalisation (1990). Prix du mobilier et des étagères en 1991: étagères 248 200 francs + mobilier 146 500 francs = total 394 700 francs.

Note du rapporteur: Indexé sur 2013, ce montant serait équivalent à 519 470 francs.

Deux commissaires s'interrogent sur la nécessité publique d'une borne de service de retour 24/24. M. Goy répond qu'il s'agit d'un service adapté aux prestations d'une bibliothèque du XXI^e siècle. De nombreuses villes offrent déjà ce type de service. M. Kanaan répond qu'à l'heure actuelle les bibliothèques se doivent de rester concurrentielles en offrant des prestations de qualité par rapport à d'autres formes d'accès à l'écrit. Il estime, par exemple, que les lecteurs devraient pouvoir rendre les ouvrages ailleurs que dans les succursales où ils les ont empruntés. La borne en question permettra déjà de rendre les livres en dehors des heures d'ouverture.

A un commissaire qui demande si l'assurance souscrite pour le déménagement et le garde-meubles est celle de la Ville, M. Goy répond par la négative. L'assurance est proposée par la société mandataire.

Un commissaire souhaiterait savoir si d'autres bibliothèques du réseau municipal connaissent le problème des étagères de la Cité. M Goy répond que l'expert mandaté a fait le tour des différentes bibliothèques de quartier. Il a seulement émis quelques recommandations sur la succursale des jeunes à la Jonction, à mettre en œuvre dans un délai de dix à quinze ans. Il a aussi émis des recommandations sur du mobilier à consolider aux Eaux-Vives.

Un commissaire se demande s'il était vraiment nécessaire d'engager un expert pour évaluer l'état des étagères. Le bon sens n'aurait-il pas suffi pour observer qu'elles avaient tendance à céder sous le poids des livres? M. Kanaan répond qu'ils ont préféré demander l'avis de l'expert pour évaluer si le mobilier existant pouvait être consolidé ou s'il était préférable de le changer. En complément, le département de la culture et du sport et la Centrale municipale d'achats et d'impressions ont transmis les informations suivantes: le coût de l'expertise du réseau des Bibliothèques municipales Eaux-Vives, Jonction, Minoteries, Pâquis, Saint-Jean, Servette, Vieusseux, sports et bibliothèque hors murs s'est élevé à 2916 francs TTC, pour 3 h par site, à un tarif de 100 francs HT/heure, soit un total de 27 h. L'expertise des étagères de la Bibliothèque de la Cité n'a pas fait l'objet d'une facturation.

Un commissaire dit sa gêne que la demande de crédit se monte à près de 2 millions, alors que le remplacement des étagères coûtera seulement 500 000 francs. De plus, il souhaite savoir dans quel délai de nouveaux travaux d'importance vont devoir être réalisés à la Bibliothèque de la Cité. M. Kanaan répond que la demande de crédit est transparente. Le diagnostic sur les étagères a été l'occasion d'experti-

ser l'ensemble du mobilier et de justifier leur remplacement. Les travaux de peinture et le remplacement de la moquette sont directement induits par le remplacement des étagères. Néanmoins, la demande de crédit est tout de même composée de deux délibérations. M^{me} Koelliker précise que l'essentiel des travaux nécessaires pour assurer des prestations publiques correctes est compris dans cette demande de crédit. Il reste toutefois des solutions à trouver pour la ventilation, qui pose des problèmes depuis l'ouverture de l'institution. M^{me} Cochard prévoit que cet été déjà, le Service de l'énergie sera en mesure de proposer des solutions valables, qu'il faudra cependant évaluer après une année d'exploitation.

M. Goy répond à une commissaire que le nouveau mobilier bénéficiera d'une garantie. Il souligne que le nouveau mobilier sera acquis via un marché public, en posant des exigences de qualité. Tel n'avait pas été le cas lors de l'achat des premiers équipements de la bibliothèque. Quant à l'ancien mobilier, il sera détruit.

Un commissaire s'étonne que le prix du mobilier soit estimé au franc près. Il a l'impression que la direction des bibliothèques a déjà une idée précise des meubles qu'elle souhaite acheter. Il demande de quel type de mobilier les professionnels du secteur souhaitent disposer. M. Goy répond que les étagères doivent être en acier. Il ne souhaite pas mentionner de fournisseur, mais pour lui, le métal est la solution la plus solide et la plus durable. M. Kanaan tient à signaler que les sociétés de fournitures sont tout de même connues des professionnels des bibliothèques, ainsi que leurs articles. L'appel d'offres soumis au marché public sera aussi précis que possible, signale M^{me} Cochard, qui relève que la Ville est en droit de spécifier très précisément ses attentes.

Un commissaire suggère d'étudier l'option de la moquette en plaques. Cette solution permettrait de faire des remplacements partiels suivant les besoins.

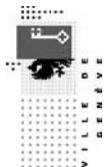
Discussion

La parole n'ayant pas été demandée, le président passe directement au vote de cette proposition amendée (libellés des articles premiers des délibérations I et II: le nom «Bibliothèque de Genève» doit être remplacé par «Bibliothèque de la Cité»).

Vote sur la proposition PR-984

La proposition PR-984 amendée est adoptée à l'unanimité des commissaires présents. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

Annexe: Présentation «PR-984 Travaux d'urgences / bibliothèque de la Cité»



Place des Troix-Perdrix 5

PR N° 984 – TRAVAUX D'URGENCE / BIBLIOTHEQUE DE LA CITÉ

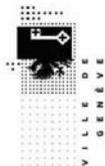
DÉLIBÉRATION I

Proposition de crédit
 de Fr. 854'000.- destiné au
 remplacement des étagères et
 du mobilier

DÉLIBÉRATION II

Proposition de crédit
 de Fr 1'003'000.- destiné au
 remplacement des moquettes,
 des installations électriques,
 de la mise en garde-meuble et
 déménagement





2.

PREAMBULE

Notice historique - données sur l'infrastructure

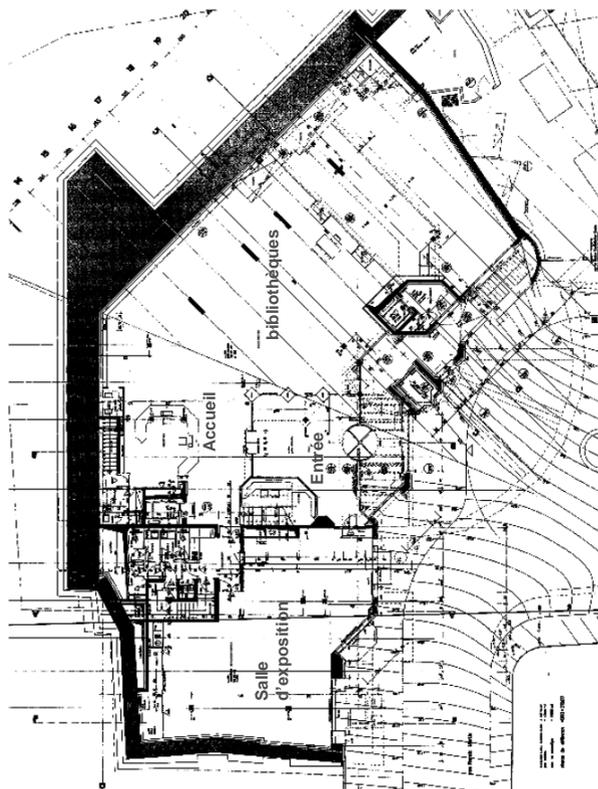
Bibliothèque centrale du réseau des bibliothèques municipales, inaugurée le 13 mai 1991 et située dans la liaison entre la Vieille Ville et le quartier commerçant des Rues-Basses.

5'500 m2 de superficie
161'000 doc. imprimés
22'000 doc. audiovisuels
183 titres de revues.

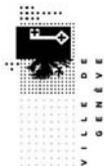
230 places de travail dédiées au public avec accès multimédia.

Animations (expositions, heure du conte, spectacle, etc.).

280'000 personnes ont fréquenté la bibliothèque (adultes et enfants), représentant 523'000 prêts en 2011.



Plan du rez-de-chaussée + type



3.

HISTORIQUE

Délibération I - Notice historique sur les travaux d'urgence

Juillet 2011 :

Constat de signes de faiblesse des étagères publiques.

Lundi 13 février 2012 :

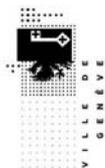
Chute d'un rayon supportant des livres, blessant à la tête une collaboratrice.

Le mobilier fixe présente aussi des fragilités (crémaillères et supports).

CAUSES :

Les rayons et les systèmes de support subissent des charges importantes, se déforment et cèdent.





4.

HISTORIQUE

Délibération I - Notice historique sur les travaux d'urgence

Jeudi 16 février 2012:
Examen par un expert des étagères et du mobilier et constat des défauts de conception suivant :

- cintrage des rayons en aggloméré de 25mm (peu rigides)
- déformation des barrettes de supports trop fines due au cintrage des rayons
- butées en plastique peu pratiques à l'utilisation lors de changement de position des étagères, non utilisées, engendrant des pertes de stabilité des rayonnages

Conclusion :
Mobilier d'origine non conçu pour un usage intensif sur une longue durée

5.

HISTORIQUE

Délibération I - Notice historique sur les travaux d'urgence

ENTREPRIS A CE JOUR

4 mai 2012 :

Sécurisation provisoire des rayonnages afin de permettre une réouverture rapide de la bibliothèque.

- vérification de chaque rayonnage
- remplacement des éléments endommagés
- calage des tablettes pour éviter tout glissement et déboîtement des supports

Durée des renforcements provisoires estimée à un ou deux ans maximum



6.

EXPOSÉ DES MOTIFS & DESCRIPTION DES TRAVAUX

Délibération I

Les travaux demandés visent à :

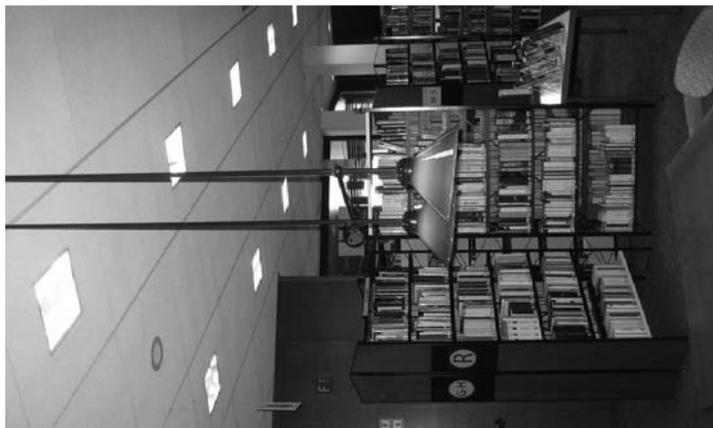
- Améliorer la sécurité du public et du personnel
- Rendre plus flexible l'utilisation des espaces publics de la bibliothèque
- Répondre aux prestations d'une bibliothèque du XXIème siècle
- Remplacer le mobilier usé ou endommagé (chaises, tables, fauteuils)

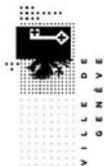
Descriptif des travaux :

- Installation de mobilier dans les zones publiques (étagères, tables, chaises, banques de prêt) et d'étagères dans les zones administratives

En parallèle des travaux :

- Installation de bornes d'emprunt et de retour (stations automatiques d'emprunt) / réalisation votée par le Conseil municipal PR-408 du 13 avril 2005





7.

HISTORIQUE

Délibération II - Notice historique

Les revêtements de sol ainsi que les peintures murales sont défraîchis, lié à une utilisation intensive des lieux (21 années d'utilisation).

Les installations électriques et la lustrerie ont des défaillances récurrentes.

L'accès à une borne automatique de retour de prêt 24h/24 et 7j/7 est un service très demandé et manquant à ce jour.

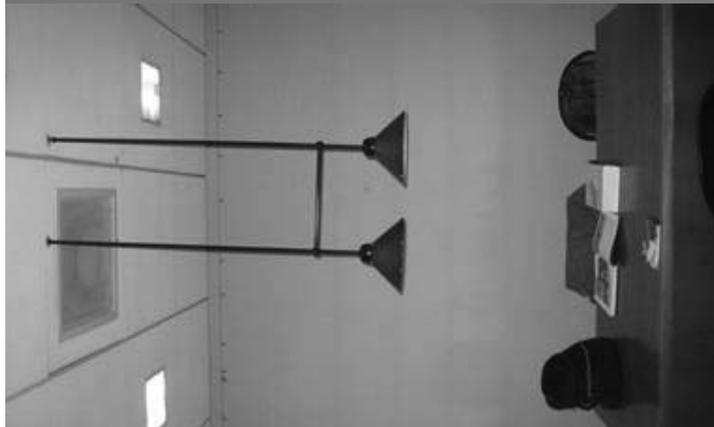
Le changement de mobilier offre une opportunité de rafraîchir les lieux et permet de même une mise à jour des installations (lustrerie, électricité, bornes de prêts).



8.

EXPOSÉ DES MOTIFS & DESCRIPTION DES TRAVAUX

Délibération II

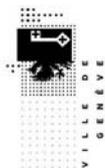


Les travaux demandés visent à :

- Rafraîchir les lieux avant l'installation du nouvel agencement
- Améliorer l'usage des espaces publics par une adaptation de la lustrerie et des installations électriques
- Permettre un service 24h/24 et 7j/7 de retour de prêts

Descriptif des travaux :

- Pose de nouvelles moquettes
- Travaux d'installations électriques
- Changement ponctuel de lustrerie
- Modifications de la façade pour l'installation d'une borne de retour de prêts 24h/24 - 7j/7

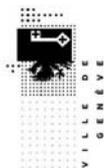


9.

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC
Délibération I - Récapitulatif prix (validité juin 2012)

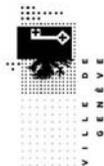
<u>CFC</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Montants</u>
9	AMEUBLEMENT ET DECORATION	
90	Meubles	503'517.-
	- remplacement des étagères	287'798.-
	- remplacement du mobilier	
	<u>COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT</u>	791'315.-
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 %	63'305.-
	<u>COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC (Délibération I)</u>	854'620.-
	TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ TTC (arrondi)	854'000.-

10.



ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC
Délibération II - Récapitulatif prix (validité juin 2012)

<u>CFC</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Montants</u>
2	BATIMENT	
21	Gros-Œuvre 2 - Création d'une ouverture en façade	18'518.-
23	Installations électriques - Travaux de distribution électrique - Lustrerie - Travaux de raccordement de la station automatique	92'593.- 185'185.- 9'260.-
24	Aménagements intérieurs 1 - Menuiserie intérieure : démontage mobilier fixe	37'037.-
28	Aménagements intérieurs 2 - Moquettes : dépose et pose nouvelles moquettes (110.-/m2) - Traitement des surfaces intérieures	240'740.- 64'815.-



11.

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC
Délibération II - Récapitulatif prix (validité juin 2012)

CFC	Intitulé	Montants (suite)
	Frais de déménagement	140'000.-
	Mise en garde-meubles des collections	60'000.-
	Assurances	36'400.-
	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT	884'548.-
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 %	70'764.-
	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC	955'312.-
	Frais administratifs et financiers	47'766.-
	- Prestations du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)	
	COÛT TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (Délibération II)	1'003'078.-
	TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ TTC (arrondi)	1'003'000.-

12.

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Délibération I-II - Valeurs statistiques, autorisations, planning

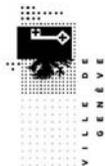
Détails

Début des travaux :

4 mois après le vote du CM

Durée des travaux :

12 mois (4 mois / étage)



Premier débat

M. Adrien Genecand (LR). Il me semble me souvenir que M. Kanaan, qui n'est malheureusement pas là, souhaitait rediscuter de cet objet en commission suite à la nomination d'un nouveau directeur des bibliothèques. J'aurais souhaité, si vous pensez que c'est pertinent, que nous reportions ce point jusqu'à la venue de M. Kanaan.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant de reporter le traitement du rapport PR-984 A est refusée par 31 non contre 28 oui.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération I est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 63 oui contre 1 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (63 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 854 000 francs destiné au remplacement des étagères et du mobilier de la Bibliothèque de la Cité, située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 854 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2021.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 003 000 francs destiné au remplacement de la moquette, du système électrique et de la lustrerie, ainsi qu'au déménagement et à la mise en garde-meubles des collections de la Bibliothèque de la Cité, située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 003 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite un excellent appétit. Nous ferons à 20 h 30 le troisième débat sur le rapport PRD-2 A concernant la commission des naturalisations. A tout à l'heure.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2418
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2419
3.a) Prestation de serment de M. Alfonso Gomez, remplaçant M. Mathias Buschbeck, conseiller municipal démissionnaire	2420
3.b) Prestation de serment de M. Antoine Maulini, remplaçant M ^{me} Sarah Klopmann, conseillère municipale démissionnaire	2420
3.c) Prestation de serment de M ^{me} Catherine Thobellem, remplaçant M. Yves de Matteis, conseiller municipal démissionnaire	2420
3.d) Prestation de serment de M. Alpha Dramé, remplaçant M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz, conseillère municipale démission- naire	2420
4. Election d'un/d'une secrétaire du Conseil municipal, en remplacement de M ^{me} Sarah Klopmann, conseillère municipale démissionnaire	2421
5. Questions orales	2422
6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit des- tiné au réaménagement de la pointe nord de la plaine de Plainpalais, pour un montant total de 2 134 000 francs, ramené à 1 790 300 francs (PR-995 A/B)	2426
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environne- ment chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2013, sur demande du département municipal des construc- tions et de l'aménagement, en vue de l'approbation des plans loca- lisés de cheminement pédestre N° 29898, situé entre la route de Frontenex (N° 60) et le site de la gare des Eaux-Vives, feuille 23, sec- tion Genève Eaux-Vives du cadastre communal, et N° 29899, situé entre la route de Frontenex (N° 60 A) et le site de la gare des Eaux- Vives, feuille 23, section Genève Eaux-Vives du cadastre communal (PR-1039 A)	2466

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012 en vue du bouclage de trois crédits (étude et construction) terminés, gérés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, avec l'ouverture de crédits complémentaires pour un total de 286 458,80 francs, soit:
- I. bouclage du crédit destiné à la rénovation et au réaménagement du préau de l'école des Eaux-Vives (arrêté II de la proposition PR-587), situé rue des Eaux-Vives 80-86, parcelle N° 281, feuilles N°s 51 et 59 du cadastre de la commune de Genève, section des Eaux-Vives, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 37 669,87 francs;
 - II. bouclage d'un crédit de réalisation terminé, destiné à la réfection des quatre blocs sanitaires du groupe scolaire de Trembley I (arrêté I de la proposition PR-647), géré par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, d'un montant de 662 500 francs, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 99 141,02 francs;
 - III. bouclage d'un crédit de réalisation terminé, destiné à la réfection des toitures des bâtiments B et C du groupe scolaire des Contamines (arrêté I de la proposition PR-829), géré par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, d'un montant de 334 400 francs, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 149 647,91 francs (PR-986 A) 2469
9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2012 en vue de l'ouverture de deux crédits d'investissement pour un montant total de 1 857 000 francs destinés au réaménagement partiel de la bibliothèque de la Cité, située à la place des Trois-Perdrix 5, parcelle N° 7112, feuille N° 27, commune de Genève-Cité, soit:
- un crédit de 854 000 francs destiné au remplacement des étagères et du mobilier;
 - un crédit de 1 003 000 francs destiné au remplacement de la moquette, du système électrique et de la lustrerie, ainsi qu'au déménagement et à la mise en garde-meubles des collections (PR-984 A) 2474
10. Propositions des conseillers municipaux 2491
11. Interpellations 2491
12. Questions écrites 2492

Le mémorialiste:
Ramzi Touma